

MUTATIONS DU MODÈLE ASSOCIATIF, UN VIRAGE À PRENDRE



SOMMAIRE



Adaptation du monde associatif au monde d'aujourd'hui

Page 5



L'engagement bénévole dans les associations : persistances et mutations

Page 15



Les associations face aux complexités administratives et à la recherche de financements

Page 26



Les préconisations

Page 32




Annexes

Page 40



Déclarations

Page 47



Association loi 1901 article 1 : "L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices". Toutes régies par une forme juridique commune, les associations offrent un panorama protéiforme, riche de diversité et œuvrant dans tous les champs de la société. Elles diffèrent dans leurs formats (nombre d'adhérents et de bénévoles, associations employeuses ou non), leurs échelles d'intervention (du local à l'international), leurs ressources financières (financements privés et/ou publics) mais aussi dans le projet associatif qu'elles se sont donné.

Si le Droit d'association peut aujourd'hui être considéré comme une liberté publique fondamentale, son statut a beaucoup évolué avec le temps. La liberté d'association dans sa conception moderne représente deux facettes d'une même pièce maîtresse de la démocratie :

- La liberté de s'associer au sens strict, c'est-à-dire de constituer physiquement un groupement, de se réunir, d'agir en commun, le droit d'adhérer ou non à ce groupement.
- La liberté d'exercer des droits fondamentaux. En ce sens, la liberté d'association est consubstantielle de l'expression de nombreux droits et libertés.

La liberté d'association, vue sous ce double aspect, est une liberté publique fondamentale.

On dénombre près d'1,5 million d'associations actives en France dont près de 65 000 en Bourgogne-Franche-Comté, couvrant des champs aussi divers que culture, jeunesse et loisirs, environnement, emploi, formation, santé, solidarité, social, sport... 90% des associations de la région ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, représentant 570 000 personnes. 2 550 associations se créent chaque année. 6 210 sont employeuses : 76 420 salariés représentant 10,6% des emplois privés¹. L'emploi associatif constitue un enjeu social et économique fort pour le territoire régional, particulièrement dans les secteurs du social et de la santé.

Au-delà des salariés du secteur associatif, des biens et services délivrés, des activités mises en place par les associations sur l'ensemble du territoire, il est primordial de reconnaître leur rôle essentiel dans la vie citoyenne, sociale, culturelle, économique et démocratique du pays. Les associations offrent des espaces de rencontre, de dialogue, d'échange et d'engagement essentiels au bien vivre ensemble, mais aussi des lieux d'expertise locale nourris par des pratiques quotidiennes en lien direct avec les populations.

Depuis quelques années, les associations sont confrontées à de multiples évolutions sociétales (individualisation croissante, hyperconnexion numérique, crise climatique, consumérisme, zapping...) qui questionnent les valeurs individuelles et collectives, les conduisant à modifier en profondeur leur mode d'intervention et leur place dans la société.

Les crises sanitaires et économiques en cours exacerbent les fragilités en accentuant davantage les inégalités et en altérant le lien social et les conditions du vivre ensemble. Elles révèlent le rôle essentiel de l'engagement citoyen et associatif dans l'apport de réponses aux individus les plus vulnérables.

Dans un tel contexte, la vocation des associations reste indispensable. Elles créent

90% des associations de la région ne fonctionnent qu'avec des bénévoles.

⁽¹⁾ Recherches & Solidarités, Associations en région, Repères et chiffres clés 2022, Bourgogne-Franche-Comté.

un lien puissant au sein de la société. Elles sont utiles à la mise en œuvre des politiques publiques ; certaines assurant même des missions d'intérêt général. Au-delà de la défense d'intérêt particulier, elles participent à la constitution d'un collectif citoyen, terreau de la démocratie.

Et pourtant, force est de constater les difficultés grandissantes que les associations rencontrent : démotivation, désengagement des administrateurs et des bénévoles, baisse du nombre d'adhérents, financements et complexités administratives.

C'est parce qu'elles sont au cœur même de la fraternité que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté s'engage à leurs côtés (projet de mandat 2021-2028). Il les accompagne en les aidant à recruter, à se structurer et en soutenant leurs projets. Sans vocation à l'exhaustivité, ce rapport propose d'établir un diagnostic des difficultés dans la mise en œuvre de leur projet associatif et le maintien de leur vitalité : À quelles mutations font-elles face ? Quelles conséquences sur le fonctionnement et l'avenir des associations ? Comment se porte et évolue l'engagement bénévole associatif ? Comment agissent-elles dans un contexte administratif et financier de plus en plus contraint ? L'association, espace unique qui offre à chaque individu la possibilité d'être acteur de sa cité, jusqu'où et jusqu'à quand ?

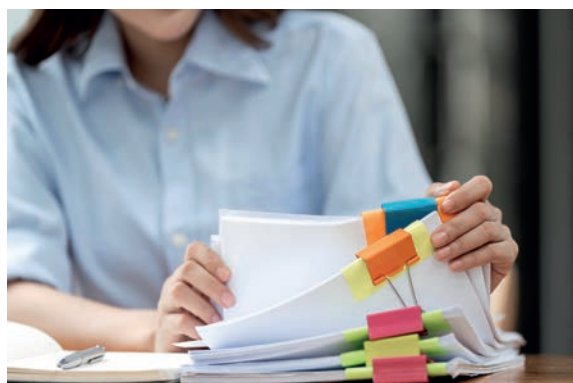
Le CESER suggère des pistes de réflexion et d'action susceptibles de rétablir les associations dans leur adéquation avec leur projet associatif, afin qu'elles demeurent des composantes à part entière de l'édifice social.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés lors de la séance plénière du 21 novembre 2023.

ADAPTATION DU MONDE ASSOCIATIF AU MONDE D'AUJOURD'HUI



Pleinement investies dans la société, les associations sont confrontées aux mutations inhérentes à toute civilisation : elles en subissent les conjonctures économiques fluctuantes et incertaines, elles s'inscrivent dans les réflexions, valeurs et actions sociétales, elles évoluent dans un contexte toujours plus préoccupant d'urgence climatique, elles portent un espoir de renouveau dans leur adaptation et leur capacité à agir. Face à ces crises multiples et de tout ordre, les associations sont confrontées à la nécessité de faire des choix, de prendre des décisions, pour s'adapter et garantir la pérennité de leur action. Mais comment s'adaptent-elles aux changements institutionnels et aux mutations socio-économiques ? Quelles sont les stratégies mises en place face aux défis de cette première moitié du XXI^e siècle ? Quelles sont aujourd'hui leurs capacités d'agir et de réagir pour maintenir ou adapter leur projet associatif, pour développer leur structure afin de garantir des actions de qualité au service de tous ?



LES CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS : DES RÉPERCUSSIONS DANS LES RELATIONS ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET MONDE ASSOCIATIF

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, également appelée loi NOTRe, a modifié le paysage territorial, tant dans la fusion de territoires en une seule entité que dans l'importance donnée à l'intercommunalité. Un amendement tardif, à l'initiative du Mouvement associatif, a complété, par la mention "la vie associative", l'article 104 de la loi NOTRe prévoyant que les "compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de

promotion des langues régionales, de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, leurs groupements, les départements, les régions et les collectivités territoriales à statut particulier". Dans un budget de plus en plus contraint, chaque échelon territorial tend à concentrer ses dépenses (fonctionnement et investissement) sur les compétences obligatoires, prenant ainsi le pas sur les compétences optionnelles. Du fait de ce partage des compétences, la vie associative s'en trouve malheureusement fortement pénalisée.

La réforme de l'État imposant la fusion des Régions a entraîné, pour les réseaux associatifs régionaux, des évolutions encore difficiles à gérer. Si certaines fédérations ont réussi à s'unir dans le cadre du nouveau découpage régional, insufflant une nouvelle dynamique à leur projet et à leurs actions, d'autres ont échoué, générant une difficulté supplémentaire dans leurs relations inter-associatives et avec les pouvoirs publics.

Si le dialogue de l'État et des collectivités territoriales reste facilité avec les têtes de réseaux, les coordinations et fédérations associatives, cela semble moins évident pour les associations de taille intermédiaire. La nature des relations et/ou des canaux à utiliser est à repenser afin d'as-

sur des échanges de qualité, répondant aux besoins et aux attentes du tissu associatif moins structuré².

DES FINANCEMENTS PUBLICS EN BERNE ET LA MISE EN CONCURRENCE DES STRUCTURES DANS LA RÉPONSE AUX APPELS À PROJETS

Le secteur associatif a longtemps souffert d'une absence de statistiques publiques et d'observation des évolutions quant au nombre d'associations, de bénévoles et d'adhérents, au poids de la masse salariale et aux financements publics et privés.

Dans un article publié dans la Revue Française d'Administration Publique en 2017, les sociologues Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog font état d'études et d'enquêtes menées en substitution à la statistique publique dès les années 1990 et donnant à voir certains éléments de compréhension du paysage associatif. Entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2010, les subventions publiques pour les associations de taille intermédiaire n'ont cessé de baisser, et baissent toujours, au rythme de 3% par an, alors que les commandes publiques ont augmenté de 9% annuellement. Cette mutation de la ressource publique dans le financement associatif a notamment eu pour effet de passer d'une logique d'accompagnement et de soutien aux structures à une logique d'instrumentalisation du secteur associatif, transformant les structures en prestataires de service. "Les associations sont-elles des outils de la puissance publique voire dans certains cas de simples démembrements d'une puissance publique qui adopte un cadre associatif pour contourner un certain nombre de contraintes de droit public ?"³

Pour s'adapter à cette baisse de subvention, les associations se tournent de plus en plus, malgré elles, vers les appels à projets ou les appels à manifestation d'intérêt. Sans nier l'intérêt de ces dispositifs permettant de redynamiser le secteur

associatif voire d'inciter à l'innovation, force est de constater cependant un phénomène de mise en concurrence des structures entre elles mais également avec les entreprises commerciales. Cet esprit concurrentiel, relevant davantage du secteur marchand est périlleux et contraire aux fondamentaux du secteur associatif.

Cette thématique fait l'objet d'une analyse plus approfondie dans ce rapport : Les associations face aux complexités administratives et à la recherche de financements.



LA HAUSSE DES COÛTS ET L'INFLATION : UN RENCHÉRISSEMENT DE CHARGES DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE DÉGRADÉ

Imputées à la guerre en Ukraine et à une relance économique post-covid difficile, la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation interminable des prix des matériaux sont un nouveau renchérissement de charges pour les associations. Déjà en proie à une baisse de la ressource publique, elles sont désormais confrontées à des tarifs de moins en moins accessibles, limitant drastiquement leur capacité d'agir. On peut énumérer les augmentations suivantes, entraînant chacune à leur manière, la nécessité de repenser le maintien ou le déroulement des actions, de redéfinir une stratégie de fonctionnement :

- Augmentation du coût du carburant, limitant de fait la possibilité de se mouvoir sur le terrain et d'aller à la rencontre des publics.

(2) Audition d'Azzedine M'Rad, 16 janvier 2023.

(3) Évolutions et transformations des financements publics des associations, Lionel Prouteau, Viviane Tchernonog. Dans Revue française d'administration publique 2017/3 (N° 163), pages 531 à 542. 2020.

- Augmentation des coûts du gaz et de l'électricité, malgré le bouclier tarifaire accordé aux associations limitant l'augmentation du contrat de fourniture à 15 % en 2023.
- Augmentation du prix des matériaux.
- Mise en place de la nouvelle convention ECLAT pour les structures relevant de la branche des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des territoires, entraînant mécaniquement la hausse des salaires parfois compensée par une diminution de la masse salariale.



Dans le 5^e baromètre flash de la Cofac publié début 2023, les associations culturelles lancent un cri d'alerte. Une association sur trois a vu ses financements locaux diminuer en 2022, quand 39% des associations percevant des financements nationaux ont vu ceux-ci baisser par rapport à 2019. La première préoccupation identifiée par les dirigeants de structure (38%) est la recherche d'argent pour monter les projets et financer les actions. Cette baisse de subventions de la part de l'État et des collectivités territoriales, à laquelle s'ajoutent la hausse des coûts et l'inflation, entraîne inexorablement une diminution des projets et événements. "On constate donc que la Culture est une variable d'ajustement des politiques publiques et du budget des familles. Or, la Culture, la création d'un commun culturel, les liens qui se nouent dans la vie associative sont les éléments mêmes qui nous constituent en société. On peut déjà, et cette étude le fait, commencer à en mesurer les impacts mais les effets à long terme ne peuvent qu'être dévastateurs pour la cohésion sociale."⁴ Ces augmentations de charges ont également

un impact non négligeable sur le pouvoir d'achat des familles. Celles-ci concentrent leurs dépenses sur les besoins primaires (alimentation, hébergement, transport) et se détournent alors peu à peu des loisirs qui n'entrent plus dans la balance budgétaire. Cet élément entraîne des conséquences fortes sur l'adhésion aux associations et sur la fréquentation même des actions et événements proposés.

LA CRISE CLIMATIQUE : UN ENJEU FONDAMENTAL DANS L'ADAPTATION DU SECTEUR ASSOCIATIF AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Omniprésente dans les esprits, la crise climatique et environnementale a des répercussions dans le monde associatif en général. La prise de conscience des mutations environnementales, de la possible finitude de notre monde, impacte les structures associatives et engendre de nouvelles pratiques, de nouveaux comportements. La sobriété consiste à tempérer la consommation de biens et services en les adaptant à nos besoins réels, afin de préserver ressources et énergie. Elle peut se déployer à un niveau collectif et individuel et dans de très nombreux domaines, matériels et immatériels (le numérique, les transports, les énergies...). Les enjeux pour les associations environnementales, mais également celles des autres secteurs, sont multi dimensionnels et impliquent de profonds changements dans leurs modes de fonctionnement, appels à projets, participation citoyenne, sensibilisation des collectivités territoriales. Elles sont l'exemple d'une société plus vertueuse.

La sobriété se manifeste par la recherche de



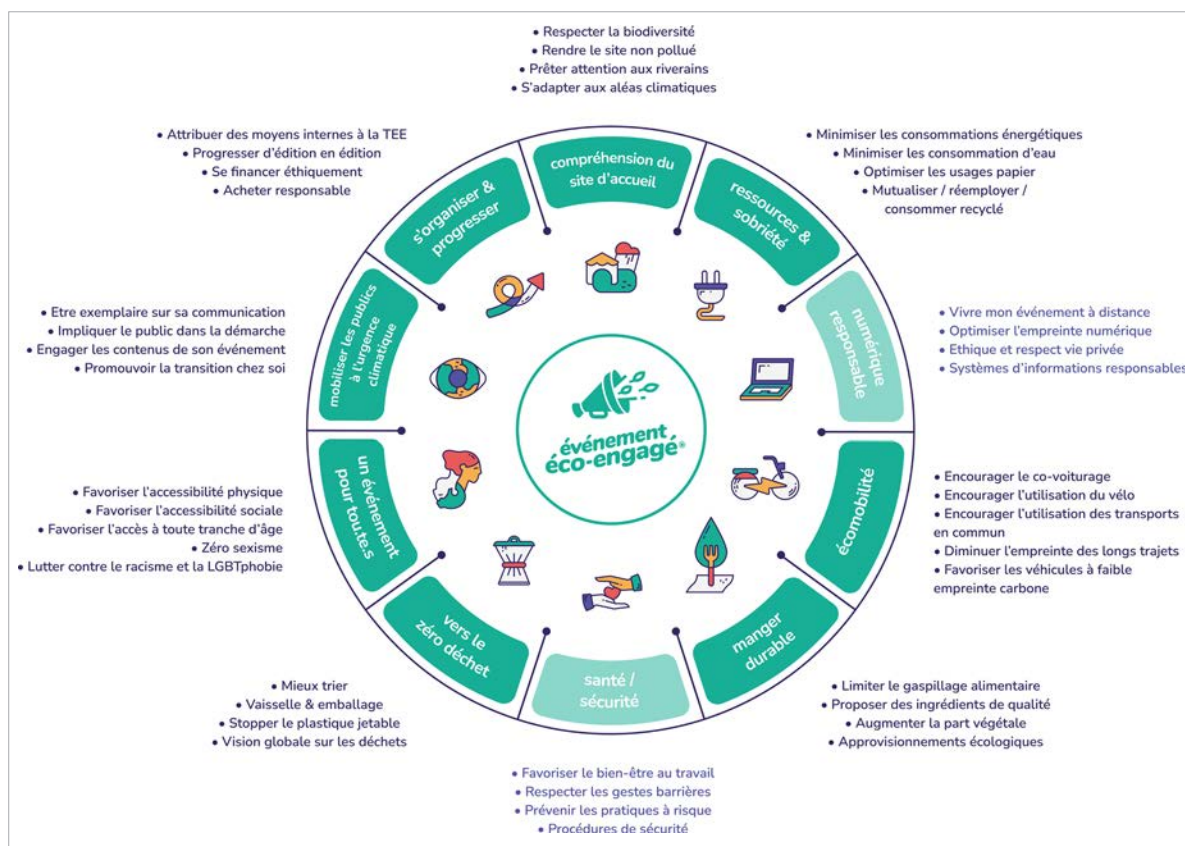
(4) 5^e Baromètre Flash de la COFAC "La Culture, variable d'ajustement de la crise. Entre fatigue et détermination : les premiers impacts", Réalisé par la COFAC en décembre 2022/janvier 2023.

solutions écologiques et durables dans le fonctionnement au quotidien, dans la mise en place des projets et la tenue d'événements. À titre d'exemple, on peut citer la Convention Nationale de la Jeune Chambre Économique Française qui s'est organisée à Nantes en juin 2023. Cette association, composée de jeunes citoyens âgés de 18 à 40 ans (obligation statutaire), propose régulièrement des conventions et congrès nationaux rassemblant entre 700 et 1200 membres de tout le territoire français. La question s'est alors posée de concilier ces importants rassemblements et l'impact écologique qu'ils entraînent indubitablement. La JCE de Nantes, porteuse de la Convention Nationale 2023 intitulée pour cette occasion "La Jeunesse, actrice des évolutions sociétales", s'est associée au Réseau Éco-Événement dit REEVE pour engager une démarche structurée et structurante dans l'organisation de

l'événement et obtenir le label "Événement éco-engagé". Ainsi, sont privilégiées les mobilités douces pour les participants, la vaisselle jetable est proscrite (chaque participant est invité à apporter sa propre vaisselle), une alimentation durable est proposée (locale et de saison) et des ateliers de sensibilisation à la transition écologique sont mis en place.

Le livre Blanc de REMPART est un exemple parmi d'autres. Paru en 2021 et s'appuyant sur les Objectifs de développement durable (ODD), des engagements ont été pris avec une volonté forte d'agir pour sensibiliser les responsables associatifs dans leurs pratiques. REMPART s'associe à l'action mondiale pour le climat à travers le Climate Heritage Network (Réseau Patrimoine-Climat) déjà rejoint par l'International national trusts organisation (INTO) et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Référentiel REEVE pour l'organisation d'événements éco-engagés



Source : <https://www.reseau-eco-evenement.net/label/>

Le patrimoine offre des voies de résiliences et les activités associatives qui y sont conduites pour le préserver intègrent déjà des pratiques conformes à l'esprit de l'action pour le climat. Ces 5 engagements sont :

- Mettre en œuvre auprès de ses publics une pédagogie de chantier et du patrimoine intégrant les enjeux climatiques.
- Diffuser dans son réseau des pratiques et usages les plus vertueux ou sobres s'agissant des activités conduites, des modes de déplacement privilégiés, des prélèvements de la ressource naturelle, de consommation, ou de partis pris de restauration...
- Renforcer les capacités de son réseau par la formation aux enjeux climatiques et les synergies avec les associations de l'éducation à l'environnement et de la conservation de la nature.
- Observer les effets du changement climatique sur les sites de son réseau et recenser les mesures d'adaptation prises site par site et les partager.
- Prendre en compte ces effets dans les projets de restauration des sites gérés par les associations.

LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 : UNE PANDÉMIE MONDIALE AUX CONSÉQUENCES LOCALES DÉSASTREUSES

À l'instar d'autres secteurs, la crise sanitaire de la Covid-19 et son lot de confinements ont fortement touché l'activité associative. L'année 2020 restera une année noire pour le secteur associatif. Les restrictions successives, les reprises d'activité en dents de scie, ont entraîné brutalement une désaffection des bénévoles et adhérents, une cessation d'activité du fait même de la distanciation sociale imposée. Comment les associations ont-elles réagi dans ce contexte sanitaire inattendu ? Comment se sont-elles adaptées à ces conditions extrêmes ? Quelles sont les conséquences et les évolutions induites par la crise ?

En 2022, des sujets d'inquiétude déjà présents avant la crise semblent amplifiés et accélèrent les difficultés du monde associatif : les ressources bénévoles pour l'exercice des activités, la diminution du nombre d'adhérents, les relations avec les partenaires privés. Ces inquiétudes sont particulièrement fortes pour les associations

présentant un budget annuel inférieur à 10 000 €. En termes d'attentes, l'accompagnement, la reconnaissance du rôle de citoyen, l'utilité sociale de l'association et les moyens financiers sont largement mis en avant.



Les faits les plus marquants relevés notamment par l'étude de Recherches et Solidarités sont les suivants⁵ :

- 73% des associations ont repensé leur fonctionnement, le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance. Des associations auditionnées lors des travaux du CESER ont confirmé l'usage pertinent des outils numériques collaboratifs permettant d'assurer le lien nécessaire entre les membres. La crise sanitaire a permis d'avoir recours de manière plus importante au numérique. À Besançon, par exemple, 68 % des associations utilisent désormais des outils dématérialisés afin d'échanger à distance⁶.
- En avril 2021, 60% des associations interrogées ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles. Elles étaient 36% au printemps 2020.

(5) Recherches & Solidarités, Associations en région, Repères et chiffres clés 2022, Bourgogne-Franche-Comté.

(6) Rapport d'enquête de l'Observatoire local de la vie associative de la ville de Besançon, Publication 2023, Données 2021-2022, en partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations.

Rappel des années 2020-2021

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

Passée la sidération au début de la crise, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.

Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...

Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.

Source : Rapport de Recherches & Solidarités : "Associations en région - Repères et chiffres clés 2022", réalisé avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec le Mouvement Associatif

LES TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE : UN POTENTIEL ENCORE INSUFFISAMMENT EXPLOITÉ SELON LES ASSOCIATIONS

Les technologies numériques ont pris une place indispensable dans notre société. Tous les secteurs sont concernés. Comment les associations s'emparent-elles aujourd'hui de ces technologies et quelles pratiques sont induites ? Quelle plus-value est apportée pour conforter le projet associatif, pour fluidifier la communication en interne et en externe, pour créer du lien ? Comment accompagner les structures vers une pleine exploitation du potentiel numérique ? Si la pandémie et les confinements y afférant ont accéléré les usages numériques (visioconférences, webinaires, plateformes collaboratives) dans la plupart des associations, il apparaît indispensable qu'une réelle stratégie numérique au service du projet associatif soit réfléchie et mise en place.

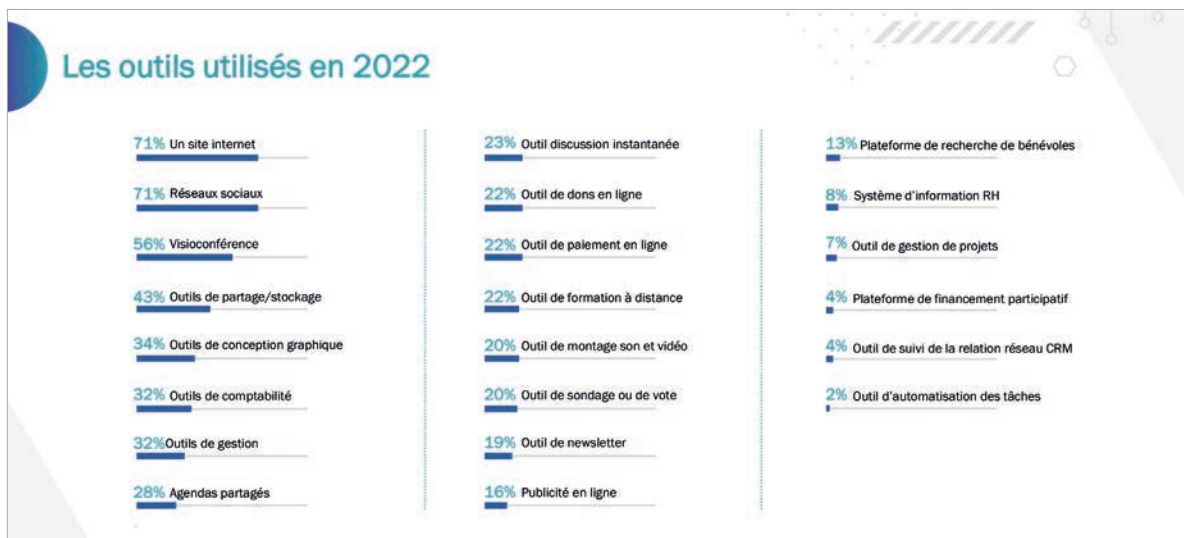
I- Les usages du numérique dans le secteur associatif

Communiquer sur les actions menées et se donner de la visibilité, première fonction du numérique à ses débuts, reste l'objectif n°1 en 2022. Il est visé par 74% des associations, talonné par l'information et l'animation interne (70%) et par la gestion de l'association (63%) qui comprend par exemple la comptabilité, la gestion des adhérents, le suivi et l'évaluation des actions.⁷

Les sites internet sont souvent des sites vitrines. Ils sont le support de la communication, présentent la structure, ses actions. Ils sont souvent le premier contact virtuel de l'internaute avec l'association. Les plus avancées sont les structures culturelles du fait du rayonnement de leurs actions et le public touché.

Les associations ont surtout recours aux réseaux sociaux du type Facebook davantage orientés vers une communication grand public ou auprès de leurs adhérents. Très peu disposent d'un

(7) "La place du numérique dans le projet associatif en 2022", Solidatech, Recherches & Solidarités.

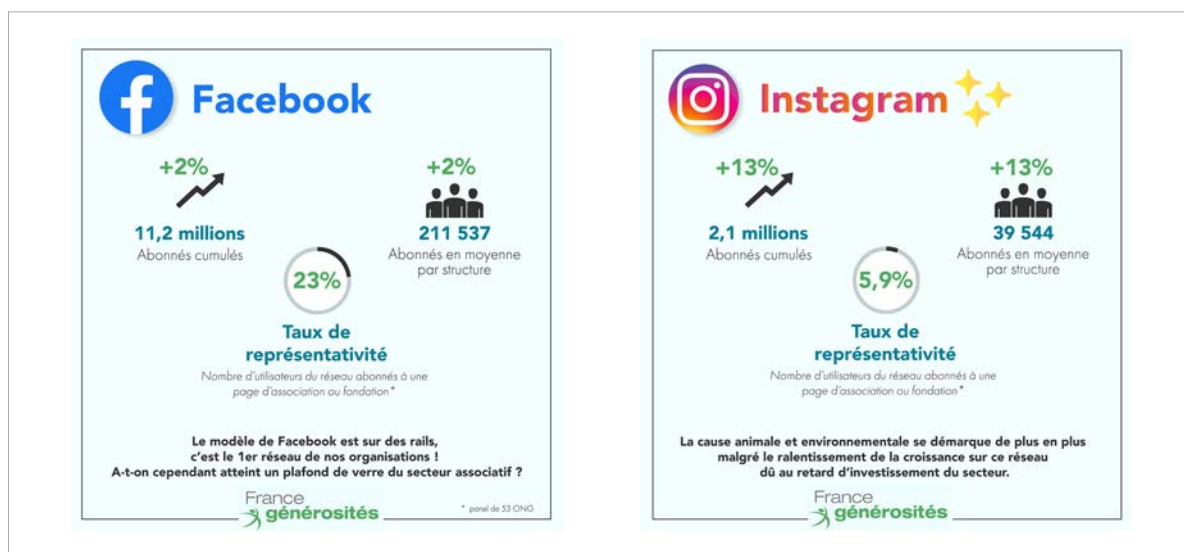


Source : "La place du numérique dans le projet associatif en 2022", Solidatech, Recherches & Solidarités.

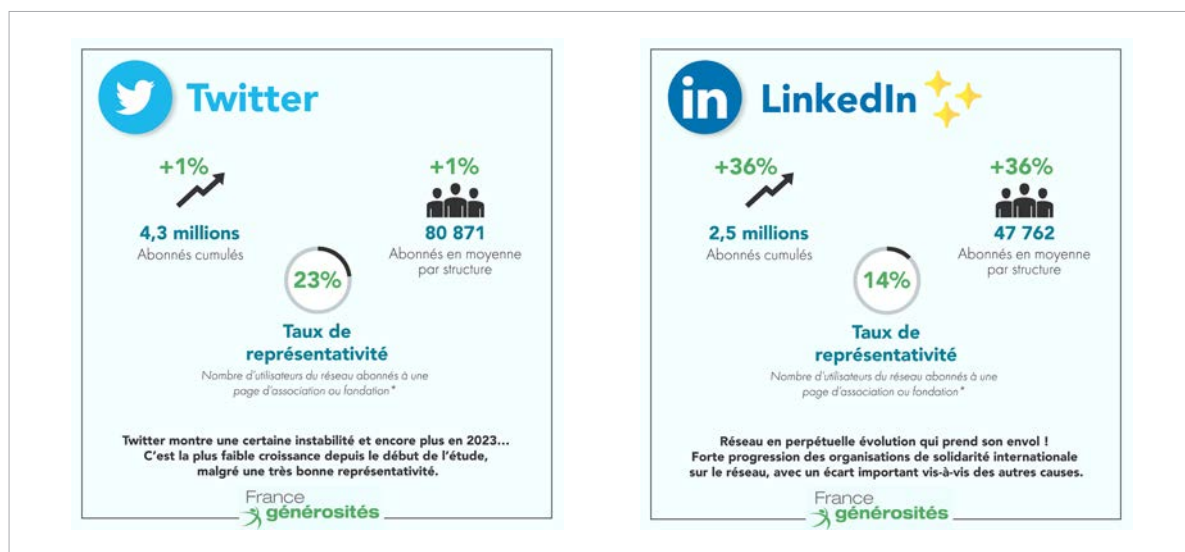
compte LinkedIn, pourtant indispensable dans une veille efficace sur les acteurs économiques et pour approcher les entreprises. Les outils de partage et de stockage sont de plus en plus plébiscités. Toutefois, le coût d'un espace

partagé numérique reste conséquent. Il existe cependant des outils comme Teams permettant de créer des espaces partagés, des notes et qui ne nécessitent pas des coûts vertigineux.⁸

Taux de représentativité des associations et fondations sur les réseaux sociaux en 2023



(8) Audition de Virginie Taupenot, 20 mars 2023.



Source : Le Baromètre des réseaux sociaux des associations et fondations 2023 de France générosités www.francegenerosites.org

2- Des difficultés en recul mais un besoin de définir sa stratégie numérique

Un peu plus d'un an après le premier confinement, le fonctionnement de nombreuses associations a changé, le plus souvent avec l'appui du numérique. Ce dernier (webinaire, réunions en visioconférence...) a permis de former les adhérents et bénévoles, et de maintenir un lien, même fragile. Les tâches administratives peuvent être simplifiées. La prise de décision est facilitée par une information plus fluide et une meilleure participation aux échanges à distance, mais aussi par l'organisation des assemblées générales et des conseils d'administration en ligne. Le numérique offre également l'avantage de donner de la visibilité sur les actions menées.⁹

La progression de la maîtrise des outils est évidente pour la plupart des associations. Toutefois, il existe encore des difficultés persistantes selon la taille, la situation géographique et le secteur de certaines structures. Concernant les petites associations, moins structurées et organisées que les fédérations et coordinations régionales, le numérique n'est pas pleinement maîtrisé mais surtout, son potentiel est largement sous-exploité. De plus, cette accélération de l'utilisation des outils numériques a également creusé la fracture numérique avec certains publics : problématique autour de l'équipement, des compétences et de l'appétence.

Deux idées semblent ressortir des premières constatations : la difficulté d'exploitation et de maîtrise d'une part, l'appauvrissement du lien humain induit par les pratiques numériques d'autre part.

Il convient d'être vigilant sur les avantages et les limites de l'utilisation de l'outil numérique, dans ses dimensions écologiques (sobriété) et de lien social.



LE MODÈLE ASSOCIATIF COMME RÉPONSE À LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE

Face à la défiance de la démocratie représentative (taux d'abstention aux élections croissant, particulièrement chez les jeunes), le secteur associatif offre un terrain favorable à l'expression de la citoyenneté tant dans son fonction-

(9) Audition du Mouvement Associatif le 2 février 2023.

nement que dans les valeurs qu'il porte. Entre la désaffection institutionnelle et l'envie d'engagement de la jeunesse, la structure associative est un lieu d'apprentissage et de formation à la pratique démocratique et citoyenne. Les structures de jeunesse et d'éducation populaire en ont fait un enjeu fondamental dans leur raison même d'exister : participer à l'émancipation du citoyen, développer l'esprit critique de tous dans le cadre d'un partage entre pairs.

En 2022, le Dialogue structuré jeunesse (DSJ) mis en œuvre par le CRAJEP (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire), co-piloté par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'État, répond de cette ambition de rénovation de la vie démocratique. Préconisé par le CESER BFC en 2019 dans son rapport "Jeunes et politiques publiques : osons ensemble !", le DSJ a vocation à renouer des relations de confiance et de partage entre les jeunes et les décideurs publics.



La première édition fut l'occasion de débattre de la préservation des ressources naturelles et de porter aux oreilles des élus régionaux les réflexions de jeunes âgés de 15 à 30 ans. Des espaces dédiés à la jeunesse et répartis sur l'ensemble du territoire régional ont participé à ce dialogue, faisant remonter leurs constats et leurs préconisations, dans l'objectif de co-construire les politiques de demain. Cet exercice permet, d'une part, de favoriser la participation citoyenne des jeunes et d'autre part, de prendre en considération leur parole dans l'élaboration des politiques territoriales par les élus.

"Vecteur d'implication citoyenne, l'engagement permet d'acquérir une conscience citoyenne qui concourt au développement de la participation sociale, faisant de l'individu un acteur de la société, de sa ville, de son quartier. En effet, s'engager est un moyen d'accéder à un lieu pour discuter de questions sociétales, espace démocratique composé d'un regroupement de citoyens intéressés par un sujet, une cause. La participation des citoyens dans l'action locale transforme la mise en œuvre des politiques publiques locales. L'individu, par le biais de son engagement, participe à des transformations sur le territoire ou le quartier."¹⁰

(10) "L'engagement à la portée de tous, petit manuel de l'engagement", Réseau National des Maisons des Associations, 2022.

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DANS LES ASSOCIATIONS : PERSISTANCES ET MUTATIONS



Le bénévolat est au cœur même des problématiques de ce rapport. Les bénévoles impulsent les idées, défendent des valeurs et/ou des causes, mettent en place des activités et des actions au profit du projet associatif et au bénéfice de leur public.



Dans son rapport publié en juin 2022 intitulé "Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté", le CESE propose une définition du bénévolat, selon quatre dimensions : le contexte de l'activité bénévole, le caractère volontaire, l'absence de rémunération pour le bénévole et le bénéficiaire de cette activité. "Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif."

Difficile à chiffrer précisément, il fait l'objet d'estimations mettant en lumière l'importance du nombre de personnes concernées. L'enquête présentée par Recherches & Solidarités estime que le nombre de bénévoles en Bourgogne-Franche-Comté se situe entre 530 000 et 570 000 dont 220 000 à 240 000 bénévoles réguliers.¹¹

Dans cette partie du rapport, il convient d'apporter les éléments de compréhension autour de l'engagement associatif bénévole. Quels sont les raisons et les freins de l'engagement ? Quelles formes prend-il ? À quelles difficultés se confronte aujourd'hui le bénévolat, selon les secteurs ou la situation géographique ? Quels sont les besoins de reconnaissance et de valorisation ?

LES DIFFÉRENTES APPROCHES DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

On peut parler de l'engagement des associations mais aussi de l'engagement dans les associations. C'est cette deuxième dimension qui va retenir notre attention. Pour entrer dans cet échange, les individus doivent y être disposés, c'est-à-dire y porter un intérêt. Cependant, les dispositions à l'engagement ne sont pas innées. Elles sont très largement socialisées dans différents milieux : la famille, le champ professionnel, le cadre amical... Pour entrer dans cet échange bénévole, il faut en avoir l'opportunité, ce qui n'est pas toujours évident.¹²

Lors de son audition par le CESER, le CRAJEP propose quatre registres de sens à l'engagement.

Le sens pour soi (intérêt personnel et progression personnelle)	Continuités biographiques ; héritage culturel, suite logique après avoir été bénéficiaire d'un projet (sport, colonie de vacances...) Lien entre parcours d'engagement et parcours socio-professionnel : recherche d'expériences, de compétences, de réseaux valorisables dans un parcours de formation ou professionnel.
Le sens pour les autres (solidarité, utilité sociale)	Contribution à l'intérêt général et au bien commun. Sentiment d'utilité : reconnaissance pour ce qui est apporté à autrui.
Le sens avec les autres (dimension collective)	S'engager seul n'a pas grand intérêt et ne tient pas dans le temps : le collectif est fondamental dans l'engagement. L'engagement répond à des besoins de socialisation, d'agir ensemble et de co-construction. Importance des liens construits avec les pairs, les parrains... les mentors (ex. des accueils collectifs de mineurs).
Le sens dans une époque (contexte, actualité, tendances)	On a vu au cours des 3 dernières années à quel point un contexte, des événements peuvent inciter les personnes à s'engager (Covid, guerre en Ukraine, montée en puissance des extrêmes, dérèglements climatiques...), soit par solidarité, soit pour défendre des idées, des valeurs, un idéal. Cette volonté de participation citoyenne est particulièrement marquée chez les jeunes qui sont dans une période de la vie de construction de soi, d'affirmation identitaire...

(11) Rapport de Recherches & Solidarités : "Associations en région - Repères et chiffres clés 2022", réalisé avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec le Mouvement Associatif.

(12) Audition de Lionel Prouteau, 4 avril 2023.

M. Jean Éric Fray, quant à lui, définit trois types de profils des personnes engagées et sept leviers qui mènent à entrer dans le secteur associatif.

L'usager	Une personne qui, par son adhésion, utilise un service comme une association sportive pour utiliser la structure pour exercer un sport. Il est considéré comme membre d'une association mais pour autant il ne sera que l'utilisateur d'un service en échange d'une cotisation.
Le bénévole	Une personne qui va offrir un service pour diverses raisons. Ce peut être parce qu'il s'ennuie, a envie de donner aux autres, de donner un peu de sens à sa vie et va entrer dans des associations souvent locales, qui vont lui permettre de mieux gérer sa vie sociale. Cet engagement lui permet de s'épanouir socialement.
L'engagé	Une personne qui entre dans une association pour "changer les choses", changer un fonctionnement, un comportement, changer l'univers dans lequel elle se situe. Elle choisit de donner de son temps et de participer à des projets qui, à court ou long terme, vont changer la société, le monde dans lequel elle évolue.



7 leviers sont identifiés concernant les raisons de l'engagement.

Les valeurs	Une organisation associative portant des valeurs fortes aura beaucoup plus de facilité à attirer des membres et à faire de ses membres des personnes engagées. L'association doit mettre en lumière les valeurs qu'elle défend (solidarité, fraternité, lutte contre les injustices...) afin d'attirer de futurs membres.
La culture et l'histoire de l'association	Un dirigeant d'association doit être en mesure de montrer l'histoire de la structure, les réussites passées et présentes. Plus l'association met en avant ses motifs de fierté et de réussite, plus elle suscite l'envie de s'y engager.
La formation	L'association doit démontrer sa capacité à former ses membres, à les familiariser aux compétences souhaitées, à savoir la constitution de dossiers de subventions, la recherche de financements, la prise de parole en public, la recherche de partenaires... Cette formation est indispensable pour lever les appréhensions, notamment celles des nouveaux arrivants. De plus, la formation permet de mettre les membres en confiance et assure la réussite des projets. Ce sentiment de réussite incite à rester au sein de la structure. La formation est essentielle dans le monde associatif. Nombre d'associations l'ont compris. Une association qui ne forme pas ses membres est vouée à l'échec.
La vision	Une association doit définir sa propre vision, quelle vision dans cinq ans, dix ans, vingt ans.
Les objectifs	Fixer des objectifs à l'ensemble des adhérents, c'est permettre aux forces associatives de se mettre en ordre de marche. Rester dans de l'entre soi n'est pas bon dans le monde associatif. Une association sera beaucoup plus épanouie quand elle prendra le temps d'aller voir ailleurs, que ce soit dans d'autres associations qui font le même job ou d'autres associations qui font des missions complètement différentes, mais elles sauront trouver ce même état d'esprit, à savoir ce même processus de l'engagement, partager sur ce qui marche ailleurs et ce qui ne fonctionne pas chez soi et arriver à trouver un meilleur fonctionnement.
L'ouverture sur le monde	L'association doit s'ouvrir aux autres associations ayant un même champ d'intervention ou non, ne pas rester dans l'entre soi, comprendre que la richesse du monde associatif, c'est la richesse de l'humain. Cette ouverture sur le monde, c'est de s'ouvrir sur les femmes et les hommes qui composent le monde associatif, c'est d'organiser ou de participer à des rencontres internationales.
La responsabilisation	Il s'agit de mobiliser tous les adhérents. Tous. Dès l'entrée dans une structure associative, chaque membre doit se trouver investi d'une mission, d'une responsabilité. Cela peut être uniquement de récupérer des bouteilles d'eau pour que l'assemblée générale se passe bien, ou alors faire des photocopies, peu importe, c'est de lui donner une mission, parce qu'un adhérent à qui on ne donne pas quelque chose à faire s'en va. L'avantage du monde associatif est le nombre pléthorique de postes à responsabilité.

Les raisons de s'engager sont nombreuses. Toutefois, une large part de la société ne s'engage pas pour autant. Quels en sont les freins ?

Par exemple, le Réseau national des maisons des associations (RNMA) a publié une synthèse en 2021 "un petit manuel à l'usage de l'engagement à la portée de tous". Ce document apporte la vision du Réseau sur l'engagement en général et l'engagement associatif en particulier. Il met en lumière les freins à l'engagement et notamment le profil de ceux qui ne s'engagent pas. "Les conditions sociales et culturelles influent sur la participation citoyenne. La majorité des bénévoles ont une formation de niveau secondaire ou supérieur. Et les cadres sont plus fréquemment bénévoles que les ouvriers."

Les freins identifiés sont multiples et de tous ordres, géographiques, culturels, psychologiques, sociaux, familiaux : manque de formation, handicaps, avoir des jeunes enfants, difficulté à concilier vie professionnelle et familiale, habiter dans une zone reculée... On parle alors de publics empêchés ou éloignés. Ces personnes vivent dans des situations qui ne leur permettent pas de disposer de la liberté à s'engager.



DE LA BAISSÉ DU BÉNÉVOLAT ET DE L'ADHÉSION À L'ÉVOLUTION DES FORMES DE L'ENGAGEMENT

Parmi les premières inquiétudes partagées par de nombreux acteurs figurent en premier lieu la baisse du nombre de bénévoles et d'adhérents ainsi que des changements profonds dans les formes de l'engagement. Si toutes les personnes auditionnées dans le cadre de ce rapport ne partagent pas le même constat d'une baisse de bénévoles, toutes sont unanimes sur les mutations de l'engagement.

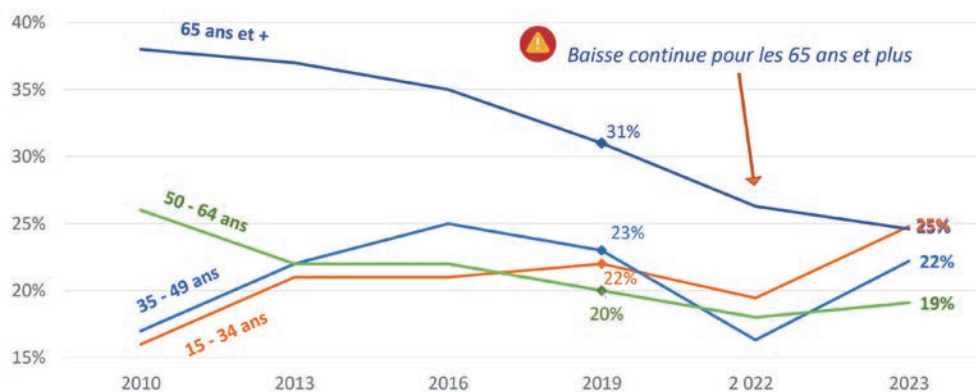


La crise sanitaire de 2020 a exacerbé cette tendance à la baisse du bénévolat déjà prégnante depuis plusieurs années. À la suite du confinement, le retour des seniors engagés dans les associations ne s'est pas produit. Les bouleversements sociaux et sociétaux induits par la pandémie et les politiques de confinement semblent avoir eu raison des bonnes volontés des plus âgés. La peur de la transmission du virus, la rupture des habitudes d'avant crise, le repli sur soi, l'envie de profiter davantage de sa famille et de ses proches, sont autant de raisons qui ont précipité la perte d'engagement des seniors. Dans une enquête récente IFOP, les raisons de désaffection des seniors bénévoles peuvent s'expliquer selon les trois points suivants : la position pivot au sein de la cellule familiale sollicitant leur soutien notamment dans la garde des enfants, la fin de l'activité professionnelle entraînant une situation de mue, de questionnements sur le sens à donner à cette nouvelle vie, tenant les seniors éloignés de l'engagement associatif, et enfin, le profil des baby-boomers, plus hédonistes, moins contraints par la nécessité de s'engager. "Les associations doivent aussi tenir compte d'une moindre disponibilité de ces personnes en raison de l'immense offre de loisirs que la société leur offre et de leur puissant désir de réalisation personnelle (au sens créatif du terme)."

On constate par ailleurs une part plus importante de bénévoles parmi les plus jeunes (15-34 ans). La mobilisation évolue, particulièrement celle des jeunes¹³. Les personnes auditionnées dans le cadre de ce rapport font état d'un engagement plus ponctuel, sur une durée plus courte, dans le cadre d'une action précise. L'engagement bénévole, au quotidien, sur le long terme, est

(13) Audition du Mouvement Associatif le 2 février 2023

Évolution de la répartition des bénévoles par tranche d'âge



*Les 35-49 ans et les 50-64 ans se rapprochent de leur niveau de 2019.
Les moins de 35 ans le dépassent (+ 3 points par rapport à 2019).*

Source : Résultats de l'enquête IFOP réalisée, en janvier 2023, auprès de 3 155 personnes de 15 ans et plus, à la demande de Recherches & Solidarités.

d'avantage l'apanage des populations plus âgées. Soulignons un changement de paradigme dans l'engagement de la jeunesse. On évoque aujourd'hui la "clic génération".

Les jeunes se mobilisent, se regroupent et participent en dehors de l'organisation associative. Ils créent des collectifs sans représentation légale ou juridique pour répondre à un besoin particulier, mais ne créent pas ou ne rejoignent pas nécessairement une association. On peut prendre comme exemple la forte mobilisation pour apporter une aide matérielle lors de la déclaration de guerre en Ukraine. Ces situations révèlent un changement dans les modalités d'organisation et d'engagement des jeunes.

Il est également fait le constat d'une forme de consumérisme d'un service, d'un produit. Il est évoqué une forme de zapping associatif. Des personnes peuvent s'engager mais de manière ponctuelle pour une activité, une action ou un projet précis. Se pose alors la question de la manière de fidéliser ces membres d'un moment, de transformer cette consommation d'activité ponctuelle en un engagement durable.

Depuis quelques années les gouvernances peinent à se renouveler. Nombreuses structures font part d'administrateurs vieillissants, de la difficulté à remplacer les dirigeants. Si certains arguent le manque d'envie de prendre des responsabilités (poste chronophage nécessitant de l'expérience et des compétences), d'autres affirment la difficulté de passer le relais.

De nouvelles formes de gouvernance apparaissent, plus adaptées aux réalités sociétales : la mise en place d'une co-présidence, des gouvernances collégiales sortant du triptyque traditionnel président-secrétaire-trésorier.

Cette évolution des formes de l'engagement tend à repenser le modèle associatif.



Focus sur l'environnement, un secteur qui ne connaît pas la crise...

Certains secteurs semblent moins touchés par la perte d'engagement, notamment celui de l'environnement. Dans le contexte toujours plus préoccupant de l'urgence climatique et de la perte de la biodiversité, les associations environnementales voient leurs effectifs s'agrandir de manière conséquente, particulièrement auprès des jeunes. En effet, de plus en plus de jeunes sont aujourd'hui touchés par l'éco-anxiété, néologisme qui désigne l'ensemble des émotions liées au sentiment de fatalité vis-à-vis des diverses crises environnementales (dérèglement climatique et effondrement de la biodiversité notamment). Ces émotions sont principalement la peur, la tristesse et la colère, induites par le sentiment d'inaction ou d'insuffisance des actions prises en faveur de la planète, par les gouvernements et les populations.



Nettoyage de rivières, constructions de gîtes pour les espèces menacées, chantier de destruction de plantes invasives... les associations organisent régulièrement des actions d'éco-volontariat, pour un jour, trois jours, une semaine ou plus, en fonction de la mission à accomplir et accueillent de nombreux bénévoles. L'engagement peut prendre des formes plus militantes voire radicales.

Un sondage IFOP réalisé pour la Fondation de France en octobre 2022 montre notamment que l'environnement est la grande cause des jeunes. Dans cette enquête, 36% des jeunes participants placent la lutte contre le changement climatique en tête des causes suscitant l'engagement, tandis que 23% et 22% placent respectivement en tête la protection des animaux (domestiques et d'élevage) et la préservation des ressources et de la biodiversité. "9 jeunes sur 10 s'avouent inquiets

à l'égard du dérèglement climatique et 38% même très inquiets. Pour cette génération qu'on appelle parfois la génération climat, le changement climatique est vécu comme une urgence : c'est une réalité ici et maintenant". Et pour lutter, ils sont prêts à s'engager quotidiennement, que ce soit à travers le changement de leurs habitudes de consommation, les contenus qu'ils partagent avec leurs proches, le boycott des marques qui ne seraient pas écoresponsables ou à travers un investissement dans une association ou à des moments de mobilisation spécifiques (par exemple la marche pour le climat).

France Bénévolat fait part d'une demande croissante de volontaires potentiels pour des missions dans le domaine de l'environnement et de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

GARANTIR DE BONNES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ENGAGEMENT DANS LE CADRE D'UN PARCOURS DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

Accueillir les nouveaux arrivants dans une structure associative par un parcours de formation adapté permet de favoriser leur prise de responsabilité et de les fidéliser. Essentiellement présentes en milieux urbains et péri-urbains, les Maisons des Associations gérées par les municipalités offrent un panel de formations à toute personne désireuse de se former. Dans les territoires ruraux, ces formations sont proposées notamment par les structures de jeunesse et d'éducation populaire. Les têtes de réseau, les dispositifs locaux d'accompagnement, jouent un rôle indispensable dans la formation des bénévoles.

Dans un rapport de 2018, "Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement", le Mouvement associatif rappelle les enjeux déterminants de la formation dans le secteur. Elle répond aux attentes individuelles des bénévoles, les dotant des connaissances et compétences permettant d'agir efficacement et sereinement. Elle permet aux structures de reconnaître et valoriser l'engagement de leurs bénévoles ainsi que les inciter à prendre des responsabilités. Elle est également un excellent moyen de répondre aux complexifications croissantes des obligations des associations et aux exigences de professionnalisme.

Catalogue de formation. Proposé par la Ville de Dijon, au sein de sa maison des associations. Premier semestre 2023

LES FORMATIONS Premier semestre

Le fonctionnement d'une association CF GA

Comprendre les spécificités de la Loi 1901. Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.

MARDI 17 JANVIER • 9H15/12H15

Intervenant • Ligue de l'enseignement 21

Bénévoles, salariés, volontaires : à chacun son rôle ! CF GA

Connaître les statuts et les rôles respectifs des bénévoles, des salariés et des volontaires pour un management efficace.

JEUDI 2 FÉVRIER • 14H/17H

Intervenant • Ligue de l'enseignement 21

Piloter un projet efficacement CF GA

Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...

JEUDI 16 MARS • 14H/18H

Intervenant • Pôle d'économie solidaire 21

Création d'un site internet

Toutes les astuces pour créer facilement un site internet pour son association.

JEUDI 27 AVRIL • 9H15/12H15

Intervenant • Centre multimédia (ville de Dijon)

Évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics CF GA

Appréhender le panorama associatif local. Les relations avec les collectivités territoriales et l'État, remplir une demande de subvention type CERFA.

MARDI 17 JANVIER • 14H/17H

Intervenants • Ligue de l'enseignement 21
Service vie associative (ville de Dijon)

La responsabilité des dirigeants CF GA

Connaître les obligations d'assurance et les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles.

VENDREDI 3 MARS • 10H/12H

EN VISIO

Intervenant • Ligue de l'enseignement 25

Comptabilité associative (niveau débutant) CF GA

Initiation à la comptabilité associative : bilan, compte de résultat, trésorerie (apports théoriques et exercices pratiques).

JEUDI 30 MARS • 9H/12H

ET 13H30/16H30

INSCRIPTION À LA JOURNÉE / EN VISIO

Intervenant • Ligue de l'enseignement 70

Savoir pitcher son projet

Savoir présenter clairement son projet est une étape essentielle pour convaincre le grand public et de potentiels soutiens... mais cela ne s'improvise pas !

JEUDI 4 MAI • 14H/17H

Intervenant • Pôle d'économie solidaire 21

Les ressources financières d'une association CF GA

Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.

JEUDI 2 FÉVRIER • 9H15/12H15

Intervenant • Ligue de l'enseignement 21

Définir et rédiger son projet associatif CF GA

Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !

VENDREDI 3 MARS • 14H/18H

Intervenant • Pôle d'économie solidaire 21

Le numérique au service des associations CF GA

Présentation des services en ligne pour faciliter les formalités administratives des dirigeants dans le cadre de la simplification des démarches (subventions, modifications statutaires et des dirigeants, valideur CEC, siret...) et d'outils numériques pour booster le projet associatif.

JEUDI 6 AVRIL • 9H15/12H15

Intervenant • Ligue de l'enseignement 21

Comptabilité associative (niveau expert)

Perfectionnement à la comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie...).

JEUDI 25 MAI • 14H/17H

Intervenant • Direction du contrôle de gestion (ville de Dijon)

ATTENTION • Cette formation est réservée aux "experts" ayant déjà les connaissances de base de la comptabilité associative. Si possible, venir avec un ordinateur portable.

La fonction "employeur" CF GA

Présentation de la fonction employeur pour une association, du Chèque emploi associatif et du fonctionnement de la gestion salariale.

JEUDI 16 MARS • 9H15/12H15

Intervenant • Groupe APSALC

Pour favoriser l'investissement des bénévoles et le développement de leurs compétences au service du projet associatif, l'État a mis en place un outil de financement, le FDVA1 (Fonds de développement à la vie associative). Les associations et projets prioritaires sont généralement ceux qui ne bénéficient pas déjà de soutien important par des financements publics ou autres dispositifs d'État, comme les subventions de collectivités locales, contrat de ville, PSF (Plan sportif fédéral)... Le FDVA1 a pour objectif de renforcer la vie associative en soutenant les structures qui jouent un rôle

essentiel dans la société civile. Il contribue ainsi au développement des associations en leur permettant de mieux fonctionner et de remplir leur mission.

Mais tout dépend de l'accueil réservé au bénévole par la structure elle-même : un bénévole bien accueilli, bien accompagné et bien formé est un bénévole qui pourra s'impliquer dans la durée, pleinement et en confiance.

VALORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET L'ACTION ASSOCIATIVE

Les associations déplorent le manque de reconnaissance et de valorisation des bénévoles, mais aussi de leurs structures.

Le bénévolat est au fondement de l'identité associative. Même s'il n'est pas conditionné par une rétribution financière, le bénévolat peut s'apparenter comme un échange, non marchand, mais un échange tout de même, inspiré de l'idée de Marcel Mauss exprimée dans son Essai sur le don. Les bénévoles, en offrant leurs services pour défendre une cause et/ou participer aux activités de fonctionnement, sont dans l'attente d'une reconnaissance de la part de la structure pour laquelle ils s'engagent. L'engagement, même ponctuel ou à la marge, doit faire l'objet de signes de reconnaissance positive. La valorisation et la reconnaissance sont des éléments essentiels pour attirer et fidéliser les bénévoles. Elles sont les conditions indispensables à la pérennité de l'échange entre l'association et ceux qui la portent.



L'État participe de cette dynamique de valorisation du bénévolat. Il remet notamment des médailles de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif. Certaines collectivités, plus particulièrement les municipalités, remettent des prix et des récompenses lors d'événements annuels afin de distinguer l'engagement particulier de bénévoles.

Des dispositifs nationaux existent mais restent peu utilisés faute d'être connus ou attractifs. On peut citer les exemples suivants :

Le Portefeuille de Compétences : il a été mis en place en 2011 sous le pilotage du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative, réalisé par un groupe de travail réunissant des associations de secteurs différents et des experts afin de valoriser l'engagement de tous les bénévoles et particulièrement les jeunes. Il vise à identifier les compétences acquises par le bénévole afin de les transposer notamment dans la sphère professionnelle.

Le Passeport Bénévole : conçu par France Bénévolat en 2007, il permet de répertorier les missions bénévoles exercées, d'en garder la trace tout au long du parcours bénévole et d'identifier et de valoriser les compétences acquises dans ce cadre.

Le Compte d'engagement Citoyen : ce dispositif permet aux membres dirigeants ou aux membres encadrant des bénévoles de recenser leur activité bénévole et de la valoriser par l'acquisition de droits à la formation, via le Compte personnel de formation (CPF). Un article du journal Les Échos¹⁴ fait état d'un usage encore limité du CEC. "Premier constat, seules 337 620 personnes ont ouvert un CEC, très loin du nombre de Français qui s'engagent chaque année, avec un solde moyen de 248 euros. Autre constat qui mérite d'être analysé, près de 95% de ces ouvertures l'ont été par des titulaires de moins de 35 ans." Enfin, il est rapporté qu'entre début 2021 et fin 2022, l'usage du CEC a permis de financer des formations à hauteur de 4,3 millions d'euros seulement.

Le Congé d'Engagement Citoyen : proposé par la loi Hamon de 2014, mis en place par la loi Égalité et Citoyenneté de 2017.

(14) Les Échos, Article d'Alain Ruello, publié le 2 mars 2023.

Tous citoyens

Le congé engagement

1,3 million
de dirigeants et encadrants bénévoles
seront visés incluant les membres des 637 conseils citoyens déjà créés

Qu'est-ce que c'est ?

Congé non rémunéré pour consacrer du temps à son association ou à son conseil citoyen.

Pour qui ?

Cette disposition concerne les bénévoles siégeant dans les instances dirigeantes ou exerçant des fonctions de direction ou d'encadrement d'autres bénévoles d'associations à caractère varié : aussi bien philanthropique que sportive, etc.

Quelle organisation ?

Il s'agit d'un congé de 6 jours fractionnables en demi-journées, non rémunéré sauf accord conclu avec l'employeur.



© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Septembre 2016 - Icones : Thinkstock

Le Certificat de formation à la gestion associative (CFGA) : il permet d'accompagner l'engagement bénévole des personnes qui souhaiteraient renforcer leurs connaissances pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association.



Bénévalibre : Le CRAJEP BFC a développé l'application Bénévalibre, lancée en 2020 lors du Grand Dej' des associations à Dijon. Il a pu faire aboutir la première version du logiciel Bénévalibre avec le

soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la Fondation du Crédit Coopératif, en partenariat avec l'April, Framasoft et la SCIC CLISS XXI.

Cette application, accessible par l'intermédiaire d'un téléphone mobile, permet aux bénévoles et aux associations de renseigner et de suivre plus facilement les actions et le temps passé bénévolement.

Pour les bénévoles : l'application permet en quelques clics de comptabiliser le nombre d'heures passées pour chaque association dans laquelle ils sont engagés. Cela permettra de faciliter l'alimentation de leur compte d'engagement citoyen.

Pour les associations : après de nombreuses discussions autour de la problématique liée à la monétarisation du bénévolat, le collectif a souhaité répondre à un besoin partagé par beaucoup d'associations : pour mieux appréhender la vitalité des associations ou pour témoigner d'une activité importante auprès de financeurs, la mise en valeur de l'engagement bénévole est aujourd'hui une étape incontournable. Bénévalibre permet de visualiser simplement le temps que les bénévoles ont consacré à l'association.

Force est de constater que la pléthore des dispositifs et des outils, émanant d'origines diverses tant de l'État que d'autres structures associatives, explique en partie le faible recours de la part des bénéficiaires potentiels.

FOCUS SUR LES ASSOCIATIONS EN TERRITOIRES RURAUX : L'EXEMPLE DE SALMAISE EN CÔTE-D'OR

Les spécificités des associations implantées dans les territoires ruraux ont pu être relevées lors d'un déplacement du CESER à Salmaise, dans le territoire de l'Auxois (Côte-d'Or) où près de 300 associations œuvrent.¹⁵

Le tissu associatif est reconnu comme vital pour ces villages, il en est même la première force vive. L'objectif identifié par ces bénévoles est de "se réunir, échanger et construire ensemble".

(15) Auditions du 24 avril à Salmaise.

Les différentes associations participent à la vie culturelle et patrimoniale, à la préservation de l'environnement, à l'activité sportive, au vivre-ensemble et proposent de nombreuses activités aux habitants. Les associations animent le territoire tout autant qu'elles assurent le maintien, le développement et la promotion de son attractivité. Elles pallient l'insuffisance d'offres dans le secteur du sport et des loisirs. À titre d'exemple, la piscine intercommunale située à Verrey-sous-Salmaise est exploitée par l'association PIVO (Piscine intercommunale de la vallée de l'Oze). Grâce à leur implication, les bénévoles permettent à la jeunesse rurale locale de bénéficier d'un lieu de convivialité estivale.

Les membres de ces associations se montrent très engagés et volontaires, nombreux sont ceux qui agissent au sein de plusieurs structures sur un même territoire. Œuvrant en vase clos, isolées, la plupart des structures auditionnées font avec "les moyens du bord" et pratiquent une politique de l'entraide inter-associative et interpersonnelle. La formation se fait en interne, entre pairs et sans sollicitation auprès des têtes de réseau. Les membres n'ont pas d'accès facilité à l'information et aux formations. Aucune formation n'est connue de ces bénévoles sur leur territoire.



Les difficultés constatées plus haut dans ce rapport (baisse du bénévolat, peine à recruter, renouvellement difficile des gouvernances, méconnaissance des dispositifs d'accompagnement) sont amplifiées dans cet environnement rural. La mobilité vers les centres urbains où sont situées les principales ressources du monde associatif, apparaît comme une réelle problématique pour nouer les contacts et acquérir les connaissances nécessaires au bon développement de leurs structures. Concernant le recours aux subventions publiques, seul le Conseil départemental est connu comme financeur notamment



Fonds pour le Développement de la Vie Associative

C'est un dispositif financier de l'État de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement.

Il comporte deux volets :

- Le FDVA1 "Formation des bénévoles" Permet d'améliorer les compétences des bénévoles associatifs, d'augmenter significativement le bénévolat de longue durée et d'aider à la prise de responsabilité au sein des associations en vue du renouvellement de l'encadrement associatif.
- Le FDVA2 "Fonctionnement et innovation".

L'objectif du Fonds de Développement de la vie associative (FDVA2) est de soutenir le fonctionnement et le développement des associations de tous secteurs, en particulier les petites associations ayant plus de difficultés à mobiliser des financements.

Depuis 2018, ce fonds soutient également le fonctionnement et les projets innovants des associations, en substitution des fonds auparavant attribués par les parlementaires dans le cadre de la "réserve parlementaire", laquelle a été supprimée par la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Il s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives). Ce fonds est géré au niveau départemental.

via le FAVA (Fonds d'aide à la vie associative). Aucune structure présente lors de l'audition n'a jamais sollicité le FDVA1 et/ou le FDVA2 par méconnaissance des aides de l'État. La mairie est l'interlocutrice privilégiée pour ces structures.

FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS DE LA JEUNESSE

Les jeunes dans le monde associatif sont une ressource humaine extraordinaire et indispensable pour la poursuite de l'engagement.

Dans son avis "Jeunes et politiques publiques : osons ensemble !" de juin 2019 le CESER de Bourgogne-Franche-Comté soulignait que "le discours récurrent de notre société qui laisse entendre que la jeunesse ne souhaiterait plus militer, s'engager, prendre des responsabilités, voter, se contredit avec de nombreuses études qui montrent que la réalité est plus complexe".



L'engagement collectif n'a pas disparu des pratiques des jeunes. Ils s'engagent toujours dans des formes de participation à la vie de la cité, inscrites dans des cadres collectifs et dispositifs multiples (bénévolat, service civique, brevet d'aptitudes à la fonction d'animateur - BAFA, volontariat international, Juniors Associations, associations étudiantes...). Ce que l'on peut constater en revanche depuis plusieurs années, c'est un recul de l'engagement des jeunes dans certaines voies conventionnelles, plus institutionnalisées (le vote, l'adhésion à un parti politique, à un conseil...). De nos jours, l'engagement des jeunes se fait sous différentes formes, parfois plus ponctuelles, plus individuelles, souvent pour de grandes causes. Le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans ne faisant que du "bénévolat direct" (en dehors du cadre familial et sans passer par une association ou un autre type d'organisation) est en nette augmentation, passant en trois ans de 10% à 18% (France bénévolat).

Un sujet qui les touche personnellement, une plus grande disponibilité dans son emploi du temps, ou encore un événement grave majeur

(telle qu'une catastrophe naturelle, une crise économique, une crise sanitaire...) sont les principales raisons pouvant amener les jeunes à s'engager bénévolement, avec la volonté d'être utile, défendre une cause, s'épanouir, acquérir des compétences, exercer une responsabilité, valoriser leur engagement et bénéficier d'une certaine reconnaissance sociale.

Toutefois, il existe plusieurs freins à cet engagement : le temps possible à consacrer, le déterminisme social qu'induisent des inégalités au sein de cette classe d'âge aussi marquées que dans les générations supérieures, inégalités qui influent fortement sur l'ampleur des difficultés rencontrées dans ce parcours vers la citoyenneté.

LES ASSOCIATIONS FACE AUX COMPLEXITÉS ADMINISTRATIVES ET À LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS



Pour exister et agir, les associations sont confrontées aux nécessaires méandres administratifs et aux besoins en ressources financières. De la création de la structure en préfecture à la demande de subventions auprès de l'État et des collectivités territoriales, en passant par la réponse aux appels d'offres et appels à projets, les structures associatives, employeuses ou non, s'attèlent à un travail conséquent.

Faute de chiffres précis sur les ressources financières des associations en région, le CESER s'est fondé sur les observations apportées lors des auditions pour une large part et sur les quelques rapports essentiellement nationaux dans une moindre mesure.

Quelles sont aujourd'hui les démarches administratives auxquelles font face les associations ? Comment et par qui les associations sont-elles accompagnées dans la conduite de leur projet, de leurs actions et dans le montage des dossiers de financements ?

Quelles places prennent aujourd'hui les subventions de fonctionnements et les appels à projets dans les ressources budgétaires ? Quelles en sont les conséquences ?

LA COMPLEXITÉ ACCRUE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : PLUS DE COMPÉTENCES ET DE TEMPS EXIGÉS

La demande de subventions, le montage des dossiers de réponse aux appels à projets, nécessitent une montée en compétence des bénévoles, pas toujours aisée et encore moins accessible à tous. De même, le temps requis à la recherche de financements empiète considérablement sur le temps consacré au projet associatif et aux actions.

Il faut bien avoir conscience de l'ensemble des étapes nécessaires, dans la recherche de financements publics, faisant entrer le secteur associatif dans une démarche économique et financière de collecte de fonds (fundraising) :

- la constitution d'un dossier de demande de subvention avec l'ensemble des documents annexes (statuts, composition du conseil d'administration, projet associatif, compte de résultat, compte de bilan, budget prévisionnel de la structure, budget prévisionnel de l'action, rapport d'activité),

- la description complète et détaillée des étapes de la mise en place de l'action (lieux, durées, nombre de personnes concernées...),

- des bilans à mi-étape présentant l'ensemble des publics ciblés, les mesures d'impact, les indicateurs de performance,

- un bilan final justifiant la réalisation de l'action, la présentation des pièces comptables et accompagné d'un budget réalisé.

Ce travail administratif, quasiment similaire aux exigences des projets d'entreprise, laisse de plus en plus d'associations moins outillées et moins formées au bord du chemin, et limite leur capacité d'exister, de défendre un projet, des valeurs et par-delà d'agir concrètement pour le bénéfice de tous les habitants. De plus, cette besogne administrative doit être répétée autant de fois que de financeurs et être adaptée aux exigences spécifiques à chacun.



Des simplifications ont déjà été réalisées tant dans les supports proposés que dans leurs accès. À titre d'exemple, on peut citer la mise en place de l'outil porté par l'État "lecompteasso.associations.gouv", une télé-procédure simplifiée permettant de déposer une demande de subvention pour les dispositifs éligibles. Celle-ci aurait dû permettre aux associations de déposer toutes les informations utiles pour les demandes de subventions, évitant ainsi la multiplication des dépôts. Toutefois, les habitudes prises par chaque échelon territorial subsistent, avec des demandes supplémentaires et spécifiques, entraînant une forme de surenchère administrative. Le chantier de simplification reste ouvert.

De plus en plus d'adhérents et de bénévoles se retrouvent découragés face à de telles exigences. Ils ont des convictions, ils souhaitent défendre un projet. Ils ne se sont pas engagés pour se transformer en technocrates érudits.

LA PERTE DU LIEN HUMAIN DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Un grand nombre d'associations déplore la carence voire l'absence de lien humain pour les accompagner dans leur projet de création et/ou de développement et dans leurs demandes de subventions.

En décembre 2022, lors des Assises de la simplification associative portées par le Secrétariat d'État à l'ESS et à la Vie Associative, les associations ont été invitées à exprimer leurs difficultés, leurs attentes et leurs pratiques en matière de simplification administrative. Les premiers résultats analysés ont révélé certes des lourdeurs administratives mais pas seulement ! Les principales difficultés évoquées sont la distanciation du lien humain, voire sa disparition. La simplification amorcée s'est vue contrariée par l'éloignement



de l'appui et du conseil.

Comme évoqué plus haut, la dématérialisation a entraîné une nécessaire professionnalisation des associations et une augmentation du temps pour rédiger leurs demandes de subventions et/ou leurs réponses aux appels à projets. La conséquence en est la perte de contact humain avec les financeurs, ce qui apparaît comme dommageable pour les deux parties. Les financeurs perdent en connaissance des associations qu'ils soutiennent. Les associations perdent l'accompagnement humain pour mener à bien leurs dossiers, et par-delà leur projet associatif.

Pourtant, de nombreuses collectivités territoriales disposent d'un service à la vie associative dont l'existence et les ressources humaines dépendent de choix politiques. Les contraintes budgétaires, de plus en plus serrées, tendent à amenuiser davantage chaque année leur capacité à répondre aux sollicitations des structures associatives.

Des structures de développement de la vie associative tels que les Maisons des Associations (une à Besançon et une à Dijon), les Points d'appui à la vie associative (PAVA), les Centres de ressources et information bénévoles (CRIB) offrent également une alternative à l'accompagnement institutionnel. Ils proposent, selon les espaces, un centre de ressources à destination des bénévoles et des dirigeants, la mise à disposition de matériel et de locaux, la promotion du bénévolat et de l'engagement...

À ce titre, les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) sont à mettre en lumière dans leur capacité à répondre aux crises structurelles des associations employeuses ou en passe de le devenir.

Le DLA intervient dans les moments de mutation des associations, création d'un premier emploi, perspective de développement, stratégie d'avenir. Une large part de leurs interventions vise à résoudre des crises.

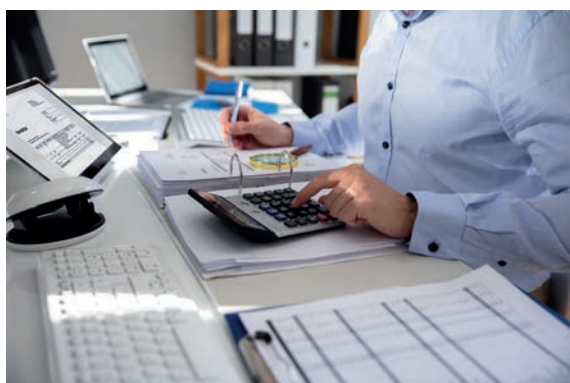
Créé en 2002, le Dispositif local d'accompagnement s'adresse aux structures employeuses de l'Économie sociale et solidaire (ESS) telles qu'elles sont définies par la loi de juillet 2014, dont notamment : les associations employeuses, les coopératives à finalité sociale (Scop, Scic), les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises agréées ESUS (Entreprises solidaires d'utilité sociale). Il intervient notamment auprès des structures en difficulté, à leur demande, selon différents axes : la gestion stratégique du projet associatif, le modèle socio-économique, la gestion financière, la consolidation des emplois. La crise Covid a fait évoluer les demandes : l'augmentation des risques psychosociaux, des conditions de travail dégradées.



Le parcours d'accompagnement proposé par le DLA permet de pallier les difficultés en proposant une nouvelle stratégie mais aussi de redonner un sens au projet associatif et de proposer des évo-

lutions pour répondre aux besoins. Par exemple, la proposition d'une nouvelle forme de gouvernance, collégiale ou sous forme partagée, pour répondre à des difficultés de renouvellement des dirigeants, permet de faire évoluer l'association dans son fonctionnement mais aussi vers une forme plus démocratique de sa gestion.

En Bourgogne-Franche-Comté, on compte 8 DLA, un par département. Tous sont portés par une structure associative, excepté celui de Belfort porté par un GIP. Tous sont soutenus fortement par la Région, à la fois sur les finances et sur l'opérationnel. Selon les territoires, le taux de couverture n'est cependant pas le même. Par exemple, 60 associations ont été accompagnées dans le Doubs contre 15 dans l'Yonne.



LES BAISSSES SUCCESSIVES DE FONCTIONNEMENT ET L'AUGMENTATION DES APPELS À PROJETS : VERS UNE MARCHANDISATION DU SECTEUR ET UNE MISE À MAL DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Les baisses successives des subventions de fonctionnement et l'augmentation des appels à projets ont bouleversé l'origine des ressources financières des établissements. Ces changements structurels ont des répercussions à plusieurs titres sur le monde associatif.

La nécessité de recourir aux appels d'offres et surtout aux appels à projets requiert des compétences certaines et beaucoup de temps, d'autant plus que s'ajoute une complexité des procédures, comme évoqué précédemment. Il devient impératif de se former, se professionnaliser, pour répondre aux exigences administratives et juridiques, ce qui tend à décourager les personnes



L'Appel à projets (AAP) est un mécanisme mis en place par un organisme financeur privé ou public, pour l'attribution d'une subvention.

Le financeur définit une problématique et un cadre : les candidats présentent un projet s'inscrivant dans ce cadre et définissent librement le contenu de leur projet.

L'Appel d'offres (AO) se distingue de l'AAP en la publication d'un cahier des charges détaillant précisément la prestation attendue.

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) est une procédure ad hoc non prévue par le Code de la commande publique, permettant à une personne publique de solliciter l'initiative privée pour favoriser l'émergence de projets dans lesquels elle trouve certes un intérêt, sans pour autant que le besoin soit parfaitement exprimé.

bénévoles, se sentant parfois démunies et isolées. Comme le souligne Virginie Taupenot, il est aujourd'hui nécessaire pour les associations de maîtriser l'ensemble du cercle vertueux d'un projet d'intérêt général.¹⁶

La substitution de la subvention par la logique de l'appel d'offres ne pose aucun problème à certaines associations, rompues à ces modes de financement. Elle perturbe essentiellement les associations de taille intermédiaire. Ce n'est pas un hasard si le segment de ces associations intermédiaires est plus particulièrement en crise aujourd'hui. Leurs difficultés à répondre à des appels d'offres constituent un terrain propice à leur éviction des marchés publics et à leur reprise par de plus importantes associations, ce qui accentue le mouvement de concentration budgétaire.¹⁷

(16) Audition de Virginie Taupenot, 20 mars 2023.

(17) Audition de Lionel Prouteau, 4 avril 2023.

Autre effet pervers de l'AAP est celui d'inciter des associations à tenter de récupérer des financements, même quand elles ne rentrent pas nécessairement dans les critères, et ainsi mettre en danger leur structure et dénaturer leur projet. Imposer aux associations d'être en permanence dans une recherche de financement peut entraîner une perte de sens au quotidien pour les dirigeants, les bénévoles et les salariés, un potentiel "risque" psycho-social et une déstabilisation d'un système (pression et exclusion des bénévoles, management plus difficile, démissions...).¹⁸ L'AAP oriente l'action associative et fait perdre une certaine autonomie de la structure.

Enfin, l'AAP induit mécaniquement la mise en concurrence de marché non seulement des associations entre elles, mais aussi avec les entreprises commerciales, ces dernières étant parfois mieux outillées en compétences du fait de personnels cadres issus d'écoles de commerce. Ce phénomène concurrentiel entre structures associatives délite l'esprit de solidarité et d'entraide, caractéristique du secteur associatif, et compromet l'existence même des plus petites structures. Dans un rapport présenté en 2015¹⁹, le CESER de Franche-Comté abordait cette problématique de l'évolution de l'action publique avec le recours toujours plus important de l'appel d'offres, de l'appel à projets et de l'appel à manifestation d'intérêt, tendant à donner le sentiment de transformer les associations en prestataires de service de l'État et des collectivités territoriales. "Il faut ici noter l'injonction paradoxale de la commande publique, qui consiste à demander aux associations d'évoluer dans un champ concurrentiel quand bien même le projet associatif repose sur un modèle non lucratif et sur une démarche partenariale avec les pouvoirs publics."



(18) Audition des DLA, 6 juillet 2023.

(19) Rapport du CESER de Franche-Comté : "La vitalité associative : un atout dans un monde en mutation", octobre 2015..

En 2023, à l'heure de l'écriture de ce rapport, cet impératif de rentabilité, incarné par l'appel à projets au détriment de la subvention de fonctionnement, tend à devenir la norme et menace l'essence même de la liberté de s'associer. Sans nier l'apport économique des associations, ces dernières tendent vers d'autres modèles et s'inscrivent clairement dans un principe de non-lucrativité.



Les associations font face aujourd'hui à des injonctions croissantes des pouvoirs publics, à leur mise en concurrence, à la nécessaire rentabilité économique des activités et à la tentation de faire reposer les pratiques de gestion sur le modèle de l'entreprise lucrative. L'articulation entre projet associatif (permettant de conserver les valeurs fondamentales et la dimension militante) et projet entrepreneurial (permettant d'assurer l'avenir financier en adaptant les actions aux mutations de la société) n'apparaît pas d'emblée comme une chose évidente pour les associations.

On observe des formes d'injonctions qui ont tendance à renforcer les stratégies de projets basées sur l'opportunité plutôt qu'en réponse aux besoins des publics et des territoires et dans la continuité des orientations du projet associatif.

LA DIVERSIFICATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES : L'EXEMPLE DU RECOURS AU MÉCÉNAT

Pour permettre aux associations de poursuivre leur activité, elles ont dû diversifier leurs ressources financières. Cela peut s'effectuer en interne, en augmentant par exemple les cotisations, mesure

peu appréciée des adhérents, mais aussi en allant chercher des ressources extérieures, dans le secteur privé via une politique de mécénat.

Le mécénat d'entreprise est un dispositif qui permet à une société de verser un don à une association loi 1901. On peut distinguer deux types :

- Le mécénat financier correspondant aux apports en numéraire.
- Le mécénat en nature qui peut prendre la forme d'un don mobilier (équipements...), immobilier (locaux...) ou humain (main d'œuvre, prestation de services...).

Il convient de préciser que seules les structures d'utilité publique ou d'intérêt général peuvent en bénéficier.



La loi du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat, qui est essentiellement une loi d'encouragement fiscal pour les donateurs, n'a pas apporté de précision quant à la définition juridique de ces deux notions. On peut toutefois se reporter à la terminologie utilisée par l'arrêté du 6 janvier 1989 "relatif à la terminologie économique et financière" (JO du 31 janvier 1989), qui définit :

- le mécénat comme étant le "soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général".²⁰

La loi dite "Aillagon" du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, s'inscrit dans une volonté politique de développer le mécénat et de réformer la reconnaissance d'utilité publique. Elle introduit notamment la réduction d'impôt de 60% sur l'impôt sur les sociétés selon certaines conditions en fonction

des montants. La pratique du mécénat a connu un véritable développement suite à l'instauration de cette loi.

Comme le souligne Lionel Prouteau, cette réponse est souvent avancée et même promue par les pouvoirs publics locaux. C'est dans les faits une réponse tout à fait possible et souhaitable dans un certain nombre de cas, mais dans d'autres cas c'est beaucoup plus délicat non seulement à réaliser mais aussi à admettre. La diversification des ressources des associations requiert de leur part une certaine vigilance. En effet, il convient de ne pas construire toute sa politique budgétaire sur un apport permanent du mécène, celui-ci pouvant être amené à se désengager. De même, il faut être vigilant sur les entreprises démarchées en ce qu'elles concordent avec les valeurs portées par l'association, au risque d'écorner l'image même de la structure. Par ailleurs, la recherche de financements privés nécessite beaucoup de temps et de méthodologie sans garantie de succès dans un secteur devenu très concurrentiel.

Dans son projet de mandat 2021-2028, le Conseil régional rappelait les enjeux particulièrement importants de soutien à la vie associative : "Développer l'emploi, en soutenant et en accompagnant les associations comme les collectivités territoriales ; valoriser et renforcer la formation des bénévoles ; contribuer à sauvegarder la vivacité du tissu associatif suite à la crise sanitaire et économique".

Face à l'ensemble des constats présentés dans ce rapport, le CESER, conscient des contraintes budgétaires actuelles, propose des préconisations opérationnelles. Certaines répondant à des besoins communs à l'ensemble du secteur associatif, d'autres plus axées sur des publics spécifiques et des réalités territoriales.

(20) www.associations.gouv.fr.

LES PRÉCONISATIONS



Les préconisations ci-dessous sont numérotées pour en faciliter leur lecture, il ne s'agit pas d'un classement par ordre d'importance.

OBSERVER

Préconisation n°1 : Transformer la mission d'observation de la vie associative, confiée par l'État et le Conseil régional au Mouvement Associatif en 2022, en un véritable Observatoire de la vie associative.

Créer, faire vivre et faire connaître cet Observatoire permettrait une meilleure appréciation des réalités spécifiques et disparates des territoires de la Région, et ainsi une réelle prise en compte des besoins. Il conviendrait néanmoins de l'ouvrir à l'ensemble des têtes de réseau, et non seulement celles présentes au sein du Mouvement Associatif.

Au-delà des notions chiffrées proposées par Recherches et Solidarités, cet observatoire pourrait être en lien avec le monde de la recherche/universitaire, apportant ainsi une plus-value certaine par des missions de recherche sur des thématiques telles que la consolidation des modèles économiques associatifs et leurs spécificités en adéquation avec les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

L'initiative de cette création devrait se poursuivre par un véritable recensement des besoins des associations, un recollement des ressources, des actions et des pratiques ainsi qu'une mise à disposition publique et gratuite des données. L'objectif est bien la connaissance des réalités territoriales, des dynamiques sociales et sociétales en cours, de les mettre régulièrement à jour, afin de pouvoir accompagner de manière efficiente l'ensemble des structures associatives et de favoriser la bonne mise en œuvre de politiques publiques en adéquation avec les attentes et les besoins. Cet Observatoire pourrait évoluer vers une plateforme unique de mise à disposition d'informations à l'ensemble des acteurs associatifs.

FORMER

Préconisation n°2 : Inciter le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL) et l'association des Maires de France, à proposer des formations croisées sur les spécificités et les enjeux du secteur associatif.

Afin d'améliorer la connaissance, la reconnaissance et la compréhension des réalités du secteur associatif par une majorité d'élus et de techniciens de collectivités territoriales, il apparaît nécessaire que ceux-ci puissent être formés, sensibilisés et acculturés aux caractéristiques associatives (loi 1901, comptabilité, gestion désintéressée, bénévolat...) et être en contact avec des acteurs issus du monde associatif. C'est un enjeu régional pour la réussite d'un dialogue construit et cohérent entre pouvoirs publics et structures associatives. Un module spécifique sur les caractéristiques et les enjeux du secteur associatif pourrait être inclus dans les formations. Des temps de sensibilisation et d'acculturation aux réalités de terrain pourraient être proposés avec la mise en place de stages en immersion au sein de structures associatives. Cette proposition tend à renouer un lien humain entre politiques, techniciens et acteurs du secteur associatif.



Préconisation n°3 : Encourager l'accès aux formations pour les bénévoles et dirigeants des associations, en s'adaptant aux contraintes territoriales.

Il convient d'inciter et de former les bénévoles à la prise de postes à responsabilité (président, trésorier, encadrant de bénévoles) afin de favoriser le renouvellement des dirigeants, de favoriser l'entrée des jeunes et des nouveaux adhérents au sein des organes de décision, notamment avec l'appui du Fonds régional pour le développement de la vie associative (FRDVA).

Dans un souci perpétuel de montée en compétences des bénévoles et des dirigeants, le Conseil régional, en lien avec le Mouvement associatif, pourrait travailler à la mise en place de modules d'autoformation en ligne de type CLOT (Cours en ligne ouvert à tous - MOOC), tutoriels ou encore webinaires, autour des

besoins identifiés par les structures associatives (accueil des bénévoles, délégation aux jeunes, transmission, tutorat...) en s'appuyant sur des exemples régionaux existants (Hauts-de-France, Pays de la Loire...) et à destination de toutes les associations.

Préconisation n°4 : Faciliter la transition des associations à l'ère numérique, en développant notamment l'offre de formations sur les techniques de communication, sur tout le territoire.

Les stratégies numériques sont de plus en plus présentes au sein des associations, tant pour se faire connaître, valoriser leurs actions, être en lien avec les parties prenantes internes et



externes, rationaliser les moyens et mettre en place des espaces collaboratifs à distance. La formation des acteurs est un impératif pour ne pas exclure et éviter une approche morcelée et parcellaire de l'action associative. Proposer des formations axées sur les technologies numériques, sur la mise en place d'une stratégie concordante avec le projet associatif : site internet, réseaux sociaux, plateformes collaboratives sont autant d'outils à maîtriser au bénéfice des adhérents et bénévoles de la structure. À titre d'exemple, très peu d'associations disposent d'un compte LinkedIn, pourtant essentiel dans une veille des acteurs économiques et une approche des entreprises. La digitalisation de la société française entraîne celle de la vie associative, les associations doivent être au rendez-vous de cette inexorable mutation. Les Points d'appui au numérique associatif (PANA) constituent un réseau de structures destinées à accompagner les associations dans leur accès aux technologies du numérique (une quinzaine en Bourgogne-Franche-Comté) mais restent encore sous-exploitées.

VALORISER - RECONNAÎTRE - COMMUNIQUER

Préconisation n°5 : Recenser et centraliser sur une plateforme unique l'ensemble des dispositifs de valorisation du bénévolat, avec pour ambition la reconnaissance de l'engagement des bénévoles et des compétences acquises au cours de leur parcours associatif.

Valoriser ceux qui font vivre les associations, créatrices de lien social, au bénéfice de l'ensemble des habitants de Bourgogne-Franche-Comté, permet d'encourager et reconnaître l'engagement associatif. Il s'agit ici de mettre en lumière à la fois les personnes qui s'engagent (à l'interne) et le fruit de leur engagement (auprès des bénéficiaires, partenaires, financeurs).

De nombreux dispositifs existent (Passeport bénévole, Portefeuille de compétences, Compte d'Engagement citoyen, Open badges, Bénévalibre...) émanant de l'État, de collectivités territoriales ou même d'associations, mais sont peu utilisés, par méconnaissance de leur existence. Par exemple, France Bénévolat a mis en place le Passeport bénévole, reconnu notamment par Pôle emploi. S'engager dans des associations, monter des dossiers de partenariat et/ou de financement, faire du management, prendre le leadership, sont autant de compétences transférables et valorisables auprès des employeurs.

Il s'avère opportun de mettre en place une plateforme unique recensant ces dispositifs, faire une campagne de communication, soit par un onglet sur le site internet du Conseil régional, soit par un linktree (arbre à liens) accessible depuis l'observatoire régional.



ÉCHANGER - SE RENCONTRER

Préconisation n°6 : Inciter, identifier, repérer, valoriser la création et le développement de tiers-lieux pour accueillir tout type d'associations, quel que soit le champ investi ou les dimensions de la structure.



Au-delà de la mise à disposition de locaux nécessaires pour l'organisation de bureaux, assemblées générales ou réunions, ces tiers-lieux permettent de créer à la fois des temps de rencontre et de convivialité, des temps de formation et de partage des bonnes pratiques, des espaces de compétences individuelles et collectives.

Inspirés des forums d'associations organisés annuellement dans la plupart des territoires, ils en prolongent les bienfaits, dans l'interconnaissance et la mise en réseau induite, fortement sollicitées par les associations. En favorisant la rencontre, ils rendent possible une forme d'émulation, favorisent l'envie de s'engager et donnent la possibilité de travailler ensemble. De plus, ces rencontres offrent la possibilité de mutualiser les savoirs et savoir-faire des acteurs associatifs, mais aussi d'engager des prêts de matériel entre structures.

Dans le cadre de sa politique d'aide au financement des tiers-lieux et dans un souci constant d'aménagement du territoire, le Conseil régional pourrait étendre son soutien au secteur associatif, en favorisant un maillage du territoire en corrélation avec les Départements, les communes et les communautés de communes. Ces espaces se développent déjà dans les bibliothèques et médiathèques, d'autres lieux pourraient être identifiés et mis à disposition des associations locales. Ces créations et/ou développement de tiers-lieux ont un intérêt notoire pour les territoires ruraux, plus enclavés et moins enclins à bénéficier de locaux comme

les maisons des associations dans les territoires urbains.

FINANCER

Préconisation n°7 : Augmenter les subventions de fonctionnement aux associations et généraliser les conventionnements pluriannuels, tout en simplifiant les procédures.

Financer les associations pour ce qu'elles sont, créatrices de lien social, garantes du bien vivre ensemble, et non seulement pour ce qu'elles font. Augmenter les subventions de fonctionnement permettrait de garantir leur existence, pérenniser la vie associative elle-même, et par-delà, leur assurer une pleine adéquation avec leur projet associatif. Sans ces ressources financières, les associations ne pourront poursuivre leurs missions, pourtant indispensables à la collectivité.

La généralisation des conventionnements pluriannuels assurerait des garanties de financement et permettrait aux associations de déployer leur activité sereinement, d'accompagner et de faire monter en compétence leurs bénévoles, tout en dégagant progressivement des ressources propres pour financer leurs actions et garantir ainsi la pérennité de leur projet.

Et enfin, simplifier les procédures de dépôt des dossiers pour certaines associations, en fonction de la taille des projets, épargnerait le gaspillage d'argent public. Les critères étant définis au préalable par les financeurs publics.



Préconisation n°8 : Prendre en compte les frais de fonctionnement liés aux actions.

Pour mémoire, dans les années 2000, les dossiers tels qu'ils étaient présentés permettaient la prise en compte des frais de fonctionnement liés à la mise en place des actions.

Depuis la simplification administrative, via la dématérialisation, les frais de fonctionnement sont aujourd'hui inclus dans la rubrique "des charges indirectes réparties affectées au projet". Ce changement a pour conséquence la non prise en compte des frais de fonctionnement de la structure. Que ce soit par les appels à projets, les CERFA, les dossiers de demande de subvention, ces frais souvent calculés sur une base réelle forfaitaire correspondent pourtant à une réalité économique. La prise en compte par la Région de ces frais permettrait une réelle reconnaissance.

Préconisation n°9 : Faciliter les différentes formes de mécénat en créant une synergie entre le secteur associatif et le secteur des entreprises.

Afin de diversifier les ressources financières des structures associatives, le mécénat est depuis plus de 20 ans une des solutions aux côtés des Fondations et des dons. À cette fin, il est indispensable que le monde associatif puisse entrer plus facilement en contact avec le monde économique.



Un rendez-vous régulier, annuel, pourrait être organisé sous le patronage du Conseil régional, "La journée du mécénat associatif" et permettre la réunion d'associations et d'entreprises. Cette rencontre serait l'opportunité de donner à voir les possibilités offertes aux entreprises par le mécénat et une opportunité pour les associations de se faire connaître et reconnaître. On rappelle que le mécénat peut prendre plusieurs formes : mécénat financier qui permet à une entreprise de pouvoir défiscaliser, le mécénat de compétence qui porte sur du prêt de matériel, de la mise à disposition de locaux et le détachement d'un salarié sur un temps dédié.

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Préconisation n° 10 : Organiser régulièrement une CTAP (Conférence territoriale de l'action publique) pour coordonner les différents échelons territoriaux en vue de créer un service, ou une mission, et venir en appui à la vie associative en milieu rural.

Les associations participent à la vie culturelle et patrimoniale, à la préservation de l'environnement, à l'activité sportive, au vivre-ensemble et proposent de nombreuses activités aux habitants. Elles animent le territoire tout autant qu'elles assurent le maintien, le développement et la promotion de son attractivité. Elles pallient l'insuffisance d'offres dans le secteur du sport et des loisirs. Le tissu associatif est reconnu comme vital dans ces territoires, il en est même la première force vive. Les constats de ce rapport ont mis en exergue l'absence de soutien sur les territoires ruraux pour des associations qui se sentent bien souvent isolées. Une présence institutionnelle serait souhaitable.

La Région pourrait user de son pouvoir d'invitation afin de réunir les différents acteurs politiques territoriaux et de faire de la compétence associative une réelle compétence partagée (aide au projet, du montage à sa mise en œuvre, mise en place des actions, information et communication auprès du public...).



FAVORISER L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ASSOCIATIVE

Préconisation n° 11 : Encourager l'expérience associative au sein du milieu scolaire, notamment dans les lycées par :

- La promotion et la diffusion du dispositif Junior Association dans les lycées.



Pour favoriser l'engagement associatif et citoyen des jeunes, il est nécessaire de les accompagner dans un parcours cohérent. De plus, il apparaît souvent difficile pour ce jeune public de se faire une place au sein d'associations déjà existantes et bien davantage lorsqu'il s'agit d'accéder à la gouvernance.

Une réponse à ce besoin, et une preuve que les jeunes sont prêts à s'engager et ce dès le plus jeune âge : le dispositif des Juniors Associations, créé en 1998 et animé conjointement par la Ligue de l'Enseignement, la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture, la fédération des Centres sociaux et les éditions Jets d'encre. Les Juniors Associations favorisent l'engagement des plus jeunes dans l'action collective associative, en permettant notamment, à terme, à ces jeunes, d'intégrer ou de créer des associations par l'expérience vécue dans les Juniors. On constate sur l'ensemble du territoire national que les initiatives des jeunes concernent souvent des questions de sociétés (assistance aux personnes démunies, ouvertures sur la prévention, alerte sur la destruction des espaces naturels...). Certains de ces jeunes précocement engagés ont créé des associations dès leur majorité. D'autres ont intégré des conseils d'administration d'associations, d'autres encore sont devenus

conseillers municipaux. Ce dispositif offre un cadre sécurisant dans la pratique de l'action collective, dans la construction de la réflexion et de l'esprit critique, et par-delà dans l'apprentissage à la citoyenneté.

La Région pourrait accompagner la mise en place de Junior Associations pour faciliter l'engagement et la création de projets innovants. Cet engagement bénévole, reconnu aujourd'hui dans Parcours Sup, permettrait une valorisation des compétences acquises de ces jeunes militants.

• **La réactivation de BOUJE permettant des rencontres entre associations et lycéens.**

Ce dispositif porté par la Région Bourgogne jusqu'en 2015 offrait la possibilité aux lycéens de rencontrer des associations sur une journée, dans un objectif de sensibilisation et d'engagement. Ce rendez-vous associatif, mis en place dans chaque département, permettait notamment à un public éloigné de pouvoir appréhender le secteur associatif dans toute sa diversité. La Région pourrait animer BOUJE par territoire et ouvrir ainsi le champ des possibles à toutes les jeunes de la Région, leur proposant dès leur plus jeune âge, l'entrée dans un parcours citoyen et la possibilité de créer leur Junior Association.



DÉPLOYER GUID'ASSO SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Préconisation n° 12: Déployer le parcours d'appui Guid'Asso, porté par l'État et le Mouvement associatif, à l'ensemble des départements en mobilisant un soutien financier et un appui technique de la Région.

Mis en place dans plusieurs régions (Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine...), Guid'Asso se présente comme une stratégie territoriale pensée dans une logique de parcours, destinée à renforcer la performance de l'accompagnement des associations. L'objet final est que chaque association, même la plus petite, puisse sur son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, trouver près de chez elle un espace pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible. Ce dispositif est en expérimentation sur deux départements, la Saône-et-Loire et le Jura.



En tant que réseau multi-acteurs (collectivités, structures porteuses d'une mission de service public, réseaux associatifs, associations...) structuré autour des missions d'appui aux associations (l'orientation, l'information et l'accompagnement), Guid'Asso apparaît comme un moyen de répondre à un nombre conséquent de besoins identifiés par les associations : pallier les carences d'informations, favoriser le développement des structures sur leur territoire, orienter les acteurs auprès des centres de ressources adéquats et assurer la vitalité associative au bénéfice de tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Il conviendra, lors de sa mise en place en région, de garantir les conditions de la réussite du dispositif : établir une convention pluriannuelle avec l'ensemble des organismes labellisés, prévoir une campagne de communication conséquente, évaluer et ajuster en fonction des réalités spécifiques des territoires et des retours des associations.

À SUIVRE

Le secteur associatif vogue et tente de rester à flot parmi les tempêtes sociétales qui agitent cette première moitié du XXI^e siècle. Les mutations socio-économiques, les bouleversements climatiques, la lente déliquescence de l'exercice démocratique, l'épisode inédit de la crise sanitaire, questionnent et exhortent les associations à repenser leur rôle et leur place dans les desseins fragiles et incertains d'une société vacillante.

Plus de 120 ans après la promulgation de la loi 1901, l'intérêt de l'existence des associations n'est plus à démontrer mais à protéger. L'État et les collectivités territoriales se doivent de soutenir, par tous les moyens dont ils disposent, les initiatives citoyennes pour défendre les intérêts collectifs par l'association des élan individuels.

Comme le montre ce rapport, l'engagement associatif existe toujours, même s'il tend à s'amenuiser. Il prend de nouvelles formes, il s'oriente vers de nouveaux horizons. Il est primordial d'en prendre conscience, de reconnaître et de valoriser ceux qui s'engagent chaque jour au bénéfice des autres, pour faire valoir une société culturelle, solidaire et ouverte au plus grand nombre. Il est indispensable de donner les moyens nécessaires, financiers et opérationnels, aux structures elles-mêmes afin de leur permettre de poursuivre leurs actions au service de l'intérêt général.

La marchandisation et la financiarisation du secteur associatif tend à annihiler chaque jour, un peu plus, l'esprit de la loi 1901. Sans nier l'action et le pouvoir économiques du secteur associatif, il doit conserver ses modèles économiques de non-lucrativité, en-dehors des marchés commerciaux et de l'instrumentalisation politique. S'il est nécessaire de monter en compétence pour répondre aux

exigences de professionnalisation, il doit prendre garde à ne pas tomber dans une technocratisation économique, politique et inhumaine, qui éloigne peu à peu l'association de son essence originelle. Les projets associatifs ne sont pas des projets d'investissements financiers à moindre coût. Les associations doivent être considérées pour ce qu'elles sont, et non ce qu'elles font.

Par-delà les devoirs institutionnels de l'État et des collectivités territoriales pour maintenir et encourager l'élan associatif, c'est aussi au secteur associatif lui-même de se réformer, de s'adapter aux mutations en cours, tout en veillant à préserver l'essence de son existence : "mettre en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices". Le pari est difficile, le virage est abrupt. Dans une perspective de restructuration adaptée, il conviendrait de veiller au fonctionnement démocratique des organes de décision, de favoriser une représentativité de toutes les facettes de la société au sein des bureaux et conseils d'administration, d'accueillir et accompagner toutes les bonnes volontés dans un esprit de convivialité et de bienveillance, de reconnaître et valoriser les actions réalisées quelle qu'en soit l'échelle, de faire confiance aux jeunes qui s'activent et se questionnent, et d'offrir la possibilité de s'engager pleinement et prendre des responsabilités.

L'avenir du secteur associatif dépasse largement les frontières territoriales et les compétences du seul Conseil régional. Il est indispensable de faire valoir, partout et en tout temps, la liberté de s'associer, de défendre des valeurs, de monter un projet associatif, de mettre en place des activités et des actions, en-dehors des injonctions politiques et des intérêts économiques.

Les associations doivent être considérées pour ce qu'elles sont, et non ce qu'elles font.



ANNEXES

Annexe 1

Commission Cadre de vie-Société

41

Annexe 2

Personnes auditionnées

42

Annexe 3

Sigles

43

Annexe 4

Bibilographie

45

Commission Cadre de vie-Société

- **BOUCON Daniel**, personnalité qualifiée, président de la commission
- **ABBAD Abdelhakim**, CFTC
- **ANDRÉ Paule**, CNPL/CPME
- **AUZOU Philippe**, CGT/FO
- **BARDEY Pierrette**, CGT
- **BEAUJEAN Éric**, CARSAT
- **BEN RAHMA Nadhem**, FAGE
- **BIAJOUX Corinne**, CGT/FO
- **BLEUZE Michel**, URAF
- **BONNET Sandrine**, Mutualité française BFC
- **CLINARD Chantal**, UNAPL
- **COULET Marie-Odile**, CGT
- **DEBOUVRY Caroline**, CPME BFC
- **GEFFROY Catherine**, CRMA
- **GENELOT Sophie**, CRAJEP
- **GODIN Marie-Caroline**, Personne qualifiée
- **HABBACHE Bouchra**, Secteur de la Culture
- **HAERINCK Aurélie**, Jeune chambre économique

- **JUND Christine**, CCIR
- **LACOCHE Michel**, Secteur du Handicap
- **MILLE Karine**, UNSA
- **MOLINA Corinne**, Secteur du Patrimoine, **rapporteuse**
- **MOREAU Élise**, Ligue de l'Enseignement, **rapporteuse**
- **PAUL Denise**, CFE/CGC
- **PERRIN Jean**, UNPI
- **PETIT Martine Esther**, FNE
- **QUARETTA Bernard**, URIOPSS
- **ROUX Brigitte**, CGT/FO
- **ROZOY Charles**, Personnalité qualifiée
- **SABARD Brigitte**, Environnement et développement Durable, **rapporteuse**
- **SAUTIÈRE Colette**, CTRC
- **SCHWERDORFFER Anne**, USH
- **VERNET Jean-Marie**, CROS
- **VILLAIN Claudine**, CFDT

Chargée d'études : **CHARPIOT Kadra**

Personnes auditionnées

- **BISSONNET Myriam**, directrice, déléguée départementale, Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne
- **CATTET Marie-Pierre**, présidente, Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
- **CLAUS Philippe**, président, Ligue de l'enseignement BFC,
- **DELARUE Florence**, maire, Mairie de Salmaise
Associations représentées :
 - BOUVOT Michel, membre, LACIM (l'Association des Amis d'un coin de l'Inde et du monde) et Membre, Paroisse de Venarey
 - CADOUOT Pascale, présidente, EVA (Essor des Vallées de l'Auxois)
 - CHAMOUTON Valérie, trésorière, Les Amis de Salmaise
 - DURAND Daniel, président, District de Côte d'Or de Football
 - DURUPT Bernard, administrateur, Les Mandubii
 - EUVRARD Hubert, président, Association DEUZA
 - GRANDCHAMP Marie-Pierre, présidente, Autour du Canal de Bourgogne
 - GROSEIL Yolande, trésorière, PIVO (Piscine intercommunale de la vallée de l'oze)
 - JACQUIN Anne, administratrice, Sentinelles de l'Auxois, Administratrice de FNE 21 et Trésorière et chargée de projets, Les Amusemens lyriques
 - LAFFAGE Elie, président, La Fabrique à Berlué et Trésorier, Théâtre Au Village
 - PECHINOT Joël, président, L'Interassociation du secteur de Verrey-sous-Salmaise
 - RIQUET Annik, membre du Conseil d'administration, Étoile Cinéma
 - REGNIER Véronique, membre du CA et secrétaire, La Salamandre
- **DOSSUS Thomas**, sénateur du Rhône (Auvergne-Rhône-Alpes), Sénat
- **EL HASSOUNI Hamid**, élu, adjoint délégué à la Jeunesse, à la Vie associative, à l'Éducation populaire et aux Savoirs populaires, Maison des associations de Dijon
- **FRAY Jean-Éric**, conférencier
- **GEOFFRAY Émilie**, coordinatrice, DLA 71
- **JEANNIN Estelle**, coordinatrice régionale, Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Représentants des différents réseaux du Mouvement associatif :
 - BAPICOT Boris, directeur, CROS
 - BELLIMAZ Hervé, président, FNE (remplacé depuis mai 2023 par PETIT Martine Esther)
 - BONNEFOY Gilles, administrateur, CRAJEP
 - JACQUIER Daniel, administrateur, France Bénévolat
 - LOMBARD Bruno, administrateur, Ligue de l'enseignement
 - MALIVERNEY Michel, administrateur, URAF
 - QUINET Fabien, trésorier CRAJEP
- **LAURENT Gonzague**, directeur, France Active Bourgogne
- **MARQUES Bruno**, directeur de la direction Proximité-Citoyenneté, Maison des associations de Dijon
- **MARTEL Marie-Claire**, conseillère, CESE
- **MAZZELLA Valérie**, responsable vie associative, Maison des associations de Dijon
- **MOREL Sébastien**, directeur, France Active Franche-Comté
- **M'RAD Azzedine**, délégué régional adjoint, chef de pôle Jeunesse, Engagement et Vie Associative, DRAJES Bourgogne-Franche-Comté
- **O'BIN Frédéric**, représente le dispositif "Juniors Associations"
- **PATAY Amélie**, directrice, BGE Côte-d'Or, Saône & Loire et Ain
- **PERSIL Sarah**, vice-présidente en charge de la Jeunesse, vie associative, citoyenneté et démocratie participative, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- **PROUTEAU Lionel**, maître de conférences émérite
- **SERRE Catherine**, Directrice, Uriopss Bourgogne-Franche-Comté
- **TAUPENOT Virginie**, gérante, cabinet CO Alliance
- **VOGNE Philippe**, directeur, Réseau Initiative Doubs Territoire de Belfort

SIGLES

AAP

Appel à projets

AMI

Appel à manifestation d'intérêt

AO

Appel d'offres

BAFA

Brevet d'aptitudes à la fonction d'animateur

BFC

Bourgogne-Franche-Comté

CEC

Compte d'engagement citoyen

CERFA

Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs

CESE

Conseil économique social et environnemental

CESER

Conseil économique social et environnemental régional

CFGA

Certificat de formation à la gestion associative

CLOT

Cours en ligne ouvert à tous

CNFEL

Conseil national de la formation des élus locaux

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

COFAC

Coordination des fédérations et associations de culture et de communication

CPF

Compte personnel de formation

CRAJEP

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

CRIB

Centres de ressources et information bénévoles

CTAP

Conférence territoriale de l'action publique

DLA

Dispositif local d'accompagnement

DSJ

Dialogue structuré jeunesse

ECLAT

Éducation, culture, loisirs et animation au service des territoires

ESS

Économie sociale et solidaire

ESUS

Entreprises solidaires d'utilité sociale

FAVA

Fonds d'aide à la vie associative

FRDVA

Fonds régional pour le développement de la vie associative

FDVA

Fonds de développement à la vie associative

GIP

Groupement d'intérêt public

ICOMOS

Conseil international des monuments et des sites

IFOP

Institut français d'opinion publique

INTO

International National Trusts Organisation

JCE

Jeune chambre économique

JO

Journal officiel

MOOC

Massive open online course

NOTRe

Nouvelle organisation territoriale de la République

ODD

Objectifs de développement durable

PANA

Points d'appui au numérique associatif

PAVA

Points d'appui à la vie associative

PIVO

Piscine intercommunale de la Vallée de l'Oze

PSF

Plan sportif fédéral

REEVE

Réseau éco-événement

RNMA

Réseau national des maisons des associations

SCIC

Société coopérative d'intérêt collectif

SCOP

Société coopérative et participative

SIAE

Structures d'insertion par l'activité économique

Bibliographie

• LOIS

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite "NOTRe".

Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation dite Loi Hamon.

Loi n° 2017 -86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et citoyenneté.

Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

Loi n° 2003-709 du 1 août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations dite "Aillagon".

Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière (JO du 31 janvier 1989).

• CESER

Jeunes et politiques publiques Osons ensemble ! Pour un dialogue structuré en Bourgogne-Franche-Comté. CESER BFC, 2019.

La vitalité associative : un atout dans un monde en mutation. CESER Franche-Comté, 2015.

• CESE

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté. CESE, 2022.

• CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Projet de mandat 2021-2028.

• OUVRAGES, DOCUMENTS ET ARTICLES DE RÉFÉRENCE

Recherches & Solidarités, Associations en région, Repères et chiffres clés 2022, Bourgogne-Franche-Comté.

Cette 15^e édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT), 1988.

5^e Baromètre Flash de la COFAC "La Culture, variable d'ajustement de la crise. Entre fatigue et détermination : les premiers impacts", Réalisé par la COFAC en décembre 2022/janvier 2023

Livre Blanc de REMPART intitulé "Agir pour la transition écologique", 2021

Rapport d'enquête de l'Observatoire local de la vie associative de la ville de Besançon, Publication 2023, Données 2021-2022, en partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations

La place du numérique dans le projet associatif, Solidatech, Recherches & Solidarités, 2022

L'engagement à la portée de tous, petit manuel de l'engagement, Réseau National des Maisons des Associations, 2022

Un petit manuel à l'usage de l'engagement à la portée de tous, Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), 2021

Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement, le Mouvement associatif, 2018

Les Français et le bénévolat en 2023,

Résultats de l'enquête IFOP réalisée, en janvier 2023, auprès de 3 155 personnes de 15 ans et plus, à la demande de Recherches & Solidarités.

Les jeunes et l'engagement, sondage IFOP réalisé pour la Fondation de France en octobre 2022

Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement. Mouvement associatif, 2018

Catalogue de formation Premier semestre 2023, proposé par la Ville de Dijon, au sein de sa maison des associations.

Essai sur le don, Marcel Mauss

Les Échos, Article d'Alain Ruello, publié le 2 mars 2023

Évolutions et transformations des financements publics des associations, Lionel Prouteau, Viviane Tchernonog, Revue Française d'Administration Publique 2017/3 (N° 163), 2017

• **QUELQUES SITES DE RÉFÉRENCE**

Référentiel REEVE pour l'organisation d'événements éco-engagés
<https://www.reseau-eco-evenement.net/label/>

Taux de représentativité des associations et fondations sur les réseaux sociaux en 2022

Chiffres Réseaux sociaux 2022 - Baromètre des associations et fondations (francegenerosites.org)

Site officiel de gestion des associations
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Site du Conseil régional BFC
Projet de mandat 2021 - 2028
<https://www.bourgognefranchecomte.fr/recherche?key=projet+de+mandat+2021>

Site du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
www.associations.gouv.fr



DÉCLARATIONS

Introduction de Daniel Boucon , président de la commission Cadre de vie-Société	48
Marie-Odile Coulet , au nom de la CGT	48
Marie-Claude Villain , au nom de la CFDT	49
Jean-François Dugourd , en tant que personnalité qualifiée	49
Daniel Boucon , en tant que personnalité qualifiée	49

Introduction de **Daniel Boucon**, président de la commission Cadre de vie-Société

Monsieur le président,

Madame la vice-présidente du Conseil régional en
charge de la vie associative,

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

Avant de dire quatre mots de l'autosaisine elle-même, je vais me conformer à l'agréable usage des remerciements. J'espère n'oublier personne, et, si cela advenait, j'ai préparé de quoi revêtir la bure et me couvrir la tête de cendres pour faire amende honorable, à la hauteur de l'offense.

Ces précautions prises, je tiens à remercier chaleureusement la commission Cadre de vie-Société, qui a porté la démarche de bout en bout ; le groupe de travail qui a jeté les bases de la réflexion, ébauché les pistes, creusé les hypothèses avec une belle opiniâtreté ; les rapporteuses, épaulées par une discrète et précieuse "garde rapprochée", qui ont été la cheville ouvrière de l'ensemble, l'ont mis en forme et vous le restitueront dans quelques minutes, et notre chargée d'études, qui a accompagné le tout.

Je voudrais surtout remercier les très nombreuses personnes qui ont prélevé sur leur temps - souvent compté - celui de répondre à notre invitation, et dont les auditions ont considérablement éclairé notre lanterne en termes de constats, d'analyses, d'interrogations et de propositions, en nous faisant bénéficier de points de vue différents, souvent complémentaires, avec la même précision exempte de langue de bois.

L'élaboration de l'autosaisine elle-même a été passionnante. Passionnante et compliquée.

Passionnante, car, comme son titre l'annonce, le monde associatif vit une profonde, et peut-être redoutable, mutation. Il n'est plus confronté à des nécessités d'adaptations marginales ou transitoires, mais à des modifications structurelles profondes difficiles à mesurer dans leur nature comme dans leur portée.

Compliquée, pour les mêmes raisons, qui imposent prudence dans les analyses et modestie dans les conclusions, pour autant qu'il puisse y avoir des conclusions à ce stade de bouleversement des repères.

Compliquée aussi, parce que, pour tenir compte de la conjoncture qui affecte tous les budgets, nous nous étions fixé de formuler des propositions aux incidences financières limitées, voire nulles. Comme vous en jugerez, la confrontation aux réalités du terrain a eu partiellement raison de ces vertueuses dispositions. La lucidité ne condamnant pas forcément à la résignation, nous nous sommes risqués à quelques préconisations potentiellement dispendieuses, dans le double espoir de convaincre dès aujourd'hui sur le fond, et la perspective d'un "retour à meilleure fortune" pour ce qui est des moyens.

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

La CGT regrette que certaines propositions formulées en commission n'aient pas été retenues. En particulier, la CGT propose d'instituer un nouveau droit associatif, sur le modèle du droit syndical, dans les entreprises, avec la mise en place de détachement de salariés au sein d'association. La CGT rappelle que dans certaines grandes entreprises, des salariés en fin d'activité sont déjà détachés au service d'associations. Ces dispositifs sont valorisés dans les efforts d'engagements citoyens et des politiques RSE des entreprises. En effet, réfléchir aux mutations du mouvement associatif nécessite de réfléchir à celles du bénévolat. C'est d'abord et avant tout une liberté mais c'est aussi une composante essentielle de ce qui unit les uns aux autres et nous constitue en société. S'engager, donner de son temps, est le moyen d'agir au quotidien pour des millions de femmes et d'hommes. Les années Covid ont révélé le rôle fondamental de l'engagement citoyen par le bénévolat dans notre société, au bénéfice de l'intérêt général, mais aussi de l'épanouissement individuel. Il y a un besoin de reconnaissance et de valorisation de ce travail non rémunéré qu'est le bénévolat si on considère que "le Travail est ce qui transforme le monde qui nous entoure et nous transforme nous-mêmes". Comme le travail, le bénévolat est lui aussi en pleine mutation et répondre publiquement, politiquement aux besoins engendrés par ses transformations est nécessaire pour que les structures qui le portent puissent continuer à répondre aux besoins sociaux dans une large acception. La prise de conscience des nécessaires limites au bénévolat révèle l'urgence de répondre à la non linéarité des temps de l'engagement, avec au coeur la nécessité d'avancer sur un droit. Donner à chacune et chacun, quel que soit son âge, son statut, ses revenus, la possibilité d'être bénévole nécessite de reconnaître de façon collective et individuelle cet engagement et les compétences développées. Différents dispositifs existent pour permettre aux responsables associatifs d'exercer leurs missions : congé d'engagement, congé de représentation... mais ceux-ci sont insuffisamment connus. Une campagne d'information grand public est nécessaire pour les faire connaître. Des conventions ou des accords collectifs de branches, de groupes ou d'entreprises pourraient être engagés pour prévoir la rémunération ou des modalités particulières pour les salariés qui exercent des responsabilités à titre bénévole (temps, délai d'anticipation, actions de formation, évolution de carrière...). Les dispositifs existants comme le congé solidaire, le congé de solidarité internationale, le mécénat de compétences pourraient aussi être développés.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera cette autosaisine.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

La CFDT félicite le travail qui a abouti à ce rapport sur le monde associatif.

Un rapport concis, facile à lire avec une écriture claire et accessible à tous. Les 12 préconisations sont quant à elles concrètes et tout à fait atteignables à qui voudra bien s'en donner les moyens. Gageons que ce rapport, ainsi conçu, optimisera ses chances d'attirer l'attention des élus du Conseil régional.

Ce rapport pointe l'importance d'accompagner les associations et leurs bénévoles. De nombreux dispositifs existent mais leur méconnaissance est un frein majeur aujourd'hui. La Région est le niveau pertinent pour coordonner l'ensemble de ces dispositifs et ainsi permettre à toute association d'être épaulée lorsqu'elle en a besoin.

La CFDT partage entièrement l'affirmation que les associations doivent être reconnues pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'elles font. La réduction des subventions de fonctionnement est un signal négatif qui limite leurs moyens d'action et d'innovation.

Pour conclure, le monde associatif est un acteur à part entière de la société civile et de la vie sociale par la place et le rôle qu'il occupe dans notre territoire. Il est impératif que le virage à prendre soit bien pris et que la pérennité du monde associatif soit réelle. Pour la CFDT, c'est bien l'ensemble de la société civile qui doit poursuivre son rôle de régulation à côté de l'État, chacun d'entre nous étant le garant de l'existence de l'autre.

La CFDT votera ce rapport.

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable

Monsieur le 1^{er} vice-président,

Madame la vice-présidente, en charge de la jeunesse et de la vie associative, chère Sarah,

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Merci mesdames pour ce travail et cette présentation. Merci également à la Région Bourgogne-Franche-Comté de porter au sein de ses objectifs de plan de mandat, celui du "vivre ensemble". C'est un enjeu fondamental pour décliner l'ensemble des politiques régionales.

Les temps sont durs pour le monde associatif et le travail présenté ce matin en témoigne.

Il ne s'agit plus seulement de pointer un modèle qui a fait ses preuves de précurseur sur bon nombre de thématiques, que ce soit en matière d'environnement, de préservation de la biodiversité et en son sein, les humains que nous sommes !

Le rôle de "pompier" que la sphère associative est amenée à jouer en matière de maintien des liens et des équilibres sociaux et sociétaux n'est plus seulement inquiétant ; il devient intenable dans la prise en charge de toutes les formes de précarités, humaines, énergétiques, climatiques...

Poussées en ces périodes délicates par une mise à l'index assumée, les associations doivent se battre pour préserver la liberté d'associer et pour leur liberté d'agir !

La défiance et les attaques en justice sont récurrentes, l'incompréhension très forte du rôle des associations, témoignent aussi de la puissance et souvent de la crédibilité des actions et projets développés.

Il s'agit pour un petit nombre de responsables politiques, de faire lien entre les actions menées, la défiance qu'elles engendrent et le danger qu'elles pourraient représenter face à l'enjeu de s'accorder sur un avenir commun, tout en préservant un ordre public bien fragilisé.

La parole publique se dégrade et les associations seraient les seules et les principales responsables de cette situation ?

Ces instants nous incombent individuellement et collectivement !

Le monde associatif a la responsabilité de porter une voix unitaire pour redonner sens à une reconnaissance, pas seulement pour ce qu'il fait, mais aussi et surtout pour ce qu'il est !

La liberté d'agir et d'associer est en enjeu de démocratie, elle n'a cependant jamais été aussi menacée !

Merci pour votre attention.

Daniel Boucon, en tant que personnalité qualifiée

Je souhaite attirer votre attention sur un point particulier de notre autosaisine relatif aux effets induits de la montée en puissance du recours aux appels d'offre et appels à projets dans le financement des associations.

Le monde associatif est, depuis son origine, un réservoir de réflexion, d'inventivité, d'innovation ; un monde d'ébaucheurs de pistes, de défricheurs, de créateurs de sens, qui nourrit à la fois la richesse des débats de société et la vigueur de la pratique démocratique. Il le fait parce qu'il est un monde de conception et de mise en musique de projets, de ses projets.

Avec l'impératif croissant de réponse aux appels d'offre pour survivre, il se mue progressivement en un monde de metteur en œuvre de projets conçus en dehors de lui. Il tend à devenir un simple opérateur. Ainsi réduit à sa dimension fonctionnelle, une part de plus en plus significative de son investissement intellectuel et technique se concentre désormais

sur des savoir-faire, plus ou moins corsetés et instrumentalisés, au détriment du sens, des débats de fond et de la liberté d'agir.

Il en résulte un amoindrissement, une mise en jachère, de son potentiel de créativité, de sa fertilité imaginative, de son audace d'expérimentateur, de son rôle de laboratoire d'idées et de formateurs à l'action collective et de son influence.

Au bout du compte, cet appauvrissement affecte sa contribution à la vie démocratique, donc à la vitalité de la démocratie elle-même.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr